



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

7 IGC

CE/13/7.IGC/6
Paris, le 12 novembre 2013
Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Septième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
10 - 13 décembre 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément aux orientations adoptées par le Comité dans ses Décisions 3.IGC 5, 4.IGC 10A, 5.IGC 5 et 6.IGC 5, le document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC, les recommandations formulées par le groupe d'experts à la suite de son évaluation des projets présentés en 2013 dans le cadre du FIDC et la proposition d'une nouvelle composition du groupe d'experts.

Décision requise : paragraphe 41

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après dénommé « le FIDC ») est un fonds volontaire multidonateurs créé en vertu de l'article 18 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 (ci-après dénommée « la Convention »). Il a pour objet de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté en encourageant l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.

2. À sa deuxième session ordinaire (juin 2009), la Conférence des Parties a approuvé les Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après dénommées « les Orientations du FIDC ») et institué une phase pilote de trois ans (2009-2012). Le FIDC est entré dans sa phase opérationnelle avec le premier appel à demandes de financement lancé en mars 2010.

3. À sa quatrième session en décembre 2010, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») a examiné 32 projets recommandés par le groupe d'experts et approuvé 31 projets à financer au titre du FIDC (Décision 4.IGC 10A).

4. À sa cinquième session ordinaire en décembre 2011, le Comité a examiné 17 projets recommandés par le groupe d'experts et en a approuvé le financement au titre du FIDC (Décision 5.IGC 5).

5. À sa sixième session ordinaire en décembre 2012, le Comité a examiné 13 projets recommandés par le groupe d'experts et en a approuvé le financement au titre du FIDC (Décision 6.IGC 5). À cette même session, le Comité a également décidé de continuer l'application des Orientations telles qu'approuvées par la Conférence des Parties à sa deuxième session ordinaire en 2009 pour le quatrième appel à demandes de financement (Décision 6.IGC 8) et a demandé au Secrétariat de lui présenter à sa septième session ordinaire une proposition d'une nouvelle composition du groupe d'experts (Décision 6.IGC 5).

6. À sa quatrième session ordinaire (juin 2013), la Conférence des Parties a approuvé les Orientations révisées sur l'utilisation des ressources du FIDC (Résolution 4.CP 9), prenant en compte l'évaluation des mécanismes de gestion du FIDC réalisée par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO et les décisions du Comité.

7. Conformément aux orientations adoptées par le Comité dans ses Décisions 3.IGC 5, 4.IGC 10A, 5.IGC 5 et 6.IGC 5, ce document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC, les recommandations formulées par le groupe d'experts à la suite de son évaluation des projets présentés en 2013 dans le cadre du FIDC (Annexes II et III) et la proposition d'une nouvelle composition du groupe d'experts, qui prévoit la nomination de six experts suppléants.

8. Le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC comprend les sections suivantes :

- I. Suivi des cycles de financement de 2010, 2011 et 2012 ;
- II. Appel à demandes de financement pour 2013 ;
- III. Examen technique par le Secrétariat ;
- IV. Évaluation par le groupe d'experts des demandes de financement recevables au titre de 2013 ;
- V. Recommandations du groupe d'experts ;
- VI. Recommandations en ce qui concerne la nouvelle composition du groupe d'experts.

9. Des documents distincts ont été établis sur les sujets suivants :

- Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds du FIDC (document CE/13/7.IGC/7) ;
- Plan d'action du FIDC pour la mise en œuvre des recommandations d'IOS (document CE/13/7.IGC/8) ;
- Utilisation des ressources financières du FIDC et projet de budget pour 2014 (document CE/13/7.IGC/9) ;
- Document d'information *Investir dans la créativité. Transformer les sociétés* : Résultats des projets financés par le Fonds international pour la diversité culturelle (2011 - 2013) (Document CE/13/7.IGC/INF.7).

I. Suivi des cycles de financement de 2010, 2011 et 2012

10. S'agissant du cycle de financement de 2010, à la date du 12 novembre 2013, 25 des 31 projets approuvés avaient été menés à leur terme. Six des bénéficiaires d'un tel financement (l'École de peinture de Poto-Poto, Congo ; le Ministère de la culture, Grenade ; la National Art Gallery of Namibia, Namibie ; la Commission nationale péruvienne de coopération avec l'UNESCO, Pérou ; le Centre national de traduction, Tunisie ; et le Ministère de la culture, Tunisie ont indiqué au Secrétariat qu'ils n'étaient plus en mesure de poursuivre l'exécution de leurs projets respectifs en raison de graves problèmes de trésorerie.

11. Le Secrétariat entretient des contacts réguliers avec les responsables des six projets en question par courriel et par téléphone afin de trouver une solution appropriée à chaque cas. Les Commissions nationales pour l'UNESCO et les Délégations permanentes ont été tenues informées tout au long de ce processus. Pour aller de l'avant, le Secrétariat propose de demander aux entités bénéficiaires de :

- (i) recenser les activités qui ont été menées à terme et celles qui ne l'ont pas été ;
- (ii) remettre un rapport sur les résultats obtenus et les activités réalisées ;
- (iii) joindre toutes les pièces justificatives, à savoir les originaux des factures et des reçus, pour les paiements effectués avec les fonds de l'UNESCO ;
- (iv) mettre un terme au contrat qui les lie à l'UNESCO, en application de l'article 9 des Conditions générales applicables aux contrats de financement d'activités des contrats établis entre l'UNESCO et les entités bénéficiaires. Les entités bénéficiaires devant rembourser au FIDC le reliquat des sommes versées.

12. En ce qui concerne le cycle de financement de 2011, à la date du 11 novembre 2013, 12 des 17 projets approuvés avaient été menés à terme. La mise en œuvre des activités prévues dans le cadre des 5 autres projets a été retardée et en conséquence, les bénéficiaires ont demandé que le contrat soit prorogé de quelques mois. Le Secrétariat a examiné ces demandes et estimé qu'elles étaient raisonnables. Il suivra de près les progrès accomplis afin que la mise en œuvre de ces projets soit terminée d'ici à la fin de 2013.

13. Suite à la Décision 6.IGC 5 du Comité, le Secrétariat a mené les activités suivantes entre janvier et novembre 2013 :

- (i) Des lettres ont été envoyées aux demandeurs des 13 projets approuvés en décembre 2012 pour les informer de la décision du Comité, avec copie aux Commissions nationales pour l'UNESCO, aux Délégations permanentes et, le cas échéant, aux points de contact nationaux et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés. Les budgets et les plans de travail de deux de ces 13 projets ont dû être révisés compte tenu des recommandations du groupe d'experts approuvées par le Comité, visant à ajuster certaines dépenses surévaluées, notamment les dépenses de personnel.
- (ii) Des lettres ont été adressées aux demandeurs des 35 projets non retenus pour les informer de la décision du Comité. Un résumé de l'évaluation du groupe d'experts indiquait les raisons pour lesquelles les projets n'avaient pas été retenus, avec copie aux Délégations permanentes, aux Commissions nationales, aux points de contact nationaux et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés.
- (iii) Suite à un échange de courriels avec les bénéficiaires de 11 projets qui avaient été approuvés par le Comité avec des budgets inchangés, les termes de références des contrats ont été élaborés, les documents administratifs nécessaires rassemblés et les contrats signés.
- (iv) Des lettres et des courriels ont été échangés avec les responsables des deux projets qui avaient été approuvés par le Comité avec des budgets réduits afin de s'assurer de la faisabilité de leurs projets. Après confirmation de la faisabilité par les bénéficiaires, les contrats ont été signés.
- (v) Des « descriptifs de projet » comprenant des informations mises à jour, des photographies et des liens ont été élaborés en trois langues et publiés sur le site Web de la Convention, grâce à un financement extrabudgétaire du Gouvernement de l'Espagne.
- (vi) Tous les contrats correspondant à des projets entrepris au titre du cycle du financement de 2012 ont été établis en mars 2013, et tous les projets en question sont en cours de réalisation, la plupart d'entre eux devant être menés à terme d'ici à juillet 2014.
- (vii) Le Secrétariat suit de près la mise en œuvre des projets financés en entretenant une communication constante par courriel, par téléphone et en personne avec les demandeurs sélectionnés, au Siège et, le cas échéant, sur le terrain. C'est ainsi que, dans le cadre de missions de portée générale, la Secrétaire de la Convention a rencontré sur place les responsables de l'exécution de projets financés par le FIDC en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie. Le Secrétariat s'est également entretenu, lors de leur passage à Paris, avec plusieurs responsables de projets financés par le FIDC, notamment ceux en provenance de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala et du Sénégal.

14. Un rapport de situation sur tous les projets financés à ce jour est présenté à l'Annexe I tandis que le bilan et les résultats des projets dont la mise en œuvre est terminée sont présentés sur le site Web du FIDC et dans le document d'information CE/13/7.IGC/INF.7.

15. On trouvera ci-après un certain nombre de statistiques relatives aux projets financés au titre des cycles de 2010, 2011 et 2012. On peut également consulter plusieurs diagrammes et graphiques sur le site Web du FIDC, à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity/2005convention/fr/programme/ifcd/>.

- Pour ce qui est de la répartition des fonds par régions, 48,1 % des fonds versés par le FIDC étaient destinés à l'Afrique, 32,6 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 11 % aux États d'Europe orientale, 6,1 % à la région Asie-Pacifique et 2,2 % aux États arabes.
- S'agissant des bénéficiaires, 60 % étaient des organisations non gouvernementales (ONG), 35 % des Parties et 5 % des OING.
- 62 % des projets financés par le FIDC portent sur le renforcement des industries culturelles tandis que 38 % sur l'élaboration de politiques culturelles.
- Dans le domaine culturel, 33 % des projets financés par le FIDC concernent le cinéma et les arts audiovisuels, 21 % la musique, 18 % les arts du spectacle, 13 % les arts visuels, 7 % le design et l'artisanat, 5 % le livre et l'édition et 3 % les arts médiatiques.
- S'agissant du type d'actions, 12 % des projets financés par le FIDC ont pour objet le renforcement des capacités aux fins du développement des entreprises, 11 % l'autonomisation d'individus et de communautés, 10 % le partage de connaissances à l'intention des décideurs et 7 % les cartographies et les statistiques en matière culturelle.
- Il a été investi 1 103 804 \$ US dans des projets axés sur la jeunesse, soit 28,2 % du financement total des projets du FIDC.
- Il a été investi 406 922 \$ US dans des projets axés sur la promotion de l'égalité des genres, soit 10,4 % du financement total des projets du FIDC.
- Il a été investi 389 481 \$ US dans des projets destinés aux peuples autochtones, ce qui représente près de 10 % du financement total des projets du FIDC.
- Il a été investi 328 370 \$ US dans des projets mis en œuvre dans des petits États insulaires en développement (PIED), ce qui représente 8,4% du financement total des projets du FIDC.

II. Appel à demandes de financement au titre de 2013

16. En vue du quatrième appel à demandes de financement, le Secrétariat a pris les mesures suivantes :

- (i) Le formulaire de demande, ainsi que le Guide annoté pour le Formulaire de demande de financement relative aux projets, ont été révisés afin d'accorder une attention particulière aux projets visant le renforcement des capacités pour les politiques culturelles dans le cadre du quatrième appel à demandes de financement conformément à la Décision 6.IGC 7 prise par le Comité.
- (ii) Le formulaire d'évaluation du groupe d'experts a été révisé en tenant compte des commentaires du Comité et du groupe d'experts afin de mieux prendre en compte l'importance attachée à la durabilité des résultats et l'attention particulière accordée aux projets visant le renforcement des capacités pour les politiques culturelles (Décision 6.IGC 7).
- (iii) Le site Web a été enrichi de nouvelles informations plus détaillées en anglais, en français et en espagnol, sur le FIDC et sur la procédure de demande, grâce au financement extrabudgétaire du Gouvernement de l'Espagne.

- (iv) Un kit d'information contenant les principaux documents relatifs à l'appel à demandes de financement a été élaboré en anglais et en français, puis distribué aux Commissions nationales le 21 mars 2013.
- (v) Une téléconférence et plusieurs échanges de courriels ont eu lieu avec le groupe d'experts afin d'informer les membres des derniers changements concernant les demandes et le processus d'évaluation, et de les associer à la préparation du quatrième cycle de financement. Le Secrétariat a également rencontré le coordonnateur du groupe d'experts à Paris et leur collaboration étroite s'est poursuivie dans le cadre de l'organisation du quatrième appel à demandes de financement.

17. Le 21 mars 2013, le quatrième appel à demandes de financement du FIDC a été lancé sur le site Web de la Convention. La date limite de réception des demandes a été fixée au 30 juin 2013, conformément aux Orientations du FIDC. Des renseignements pertinents et conçus pour la commodité des utilisateurs ont été affichés sur le site Web du FIDC, qui présente les informations sur le processus de demande et de sélection, en insistant sur le thème spécifique du quatrième appel à demandes, à savoir le renforcement des capacités pour les politiques culturelles.

18. Le 26 avril 2013, un courriel de rappel a été adressé aux Commissions nationales, aux Délégations permanentes, aux points de contact nationaux des Parties à la Convention et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO pour leur rappeler la date limite de soumission des propositions de projet au Secrétariat.

19. Au cours de 2013, le Secrétariat a organisé plusieurs sessions de formation et d'information pratiques en coordination avec des bureaux hors Siège de l'UNESCO, à Durban (Afrique du Sud), Dakar (Sénégal), Almaty (Kazakhstan), Quito (Équateur), Nassau (Bahamas), Paramaribo (Suriname), Belmopan (Belize) et à La Haye (Pays-Bas). Ces sessions ont été l'occasion de prêter assistance aux Commissions nationales, qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion des objectifs du FIDC, rendent publics les appels à demande et procèdent à un choix préliminaire parmi les projets nationaux destinés à être soumis au Secrétariat, ainsi qu'aux principales parties prenantes.

III. Examen technique par le Secrétariat

20. Le Secrétariat a reçu au total 196 demandes : sept ont été reçues après la date limite du 30 juin 2013. Douze demandes ont été rejetées par les Commissions nationales, car celles-ci avaient dépassé le nombre limite de demandes autorisé par le Comité (Décision 4.IGC 10A). Ci-dessous quelques statistiques concernant l'appel à demandes de financement de 2013 :

- Des demandes de financement ont été reçues de 68 pays (dont 65 éligibles) et de 28 OING.
- La répartition régionale des demandes de financement est la suivante : 16 % du Groupe II ; 31 % du Groupe III ; 7 % du Groupe IV ; 38 % du Groupe V(a) ; 8 % du Groupe V(b).
- 27 % des demandes de financement ont été soumises par des Parties, 60 % par des ONG et 13 % par des OING.
- 98 % des demandes de financement présentées concernaient des projets, 2 % concernaient l'assistance préparatoire.
- 68 % des demandes de financement reçues concernaient le renforcement des industries culturelles et 32 % l'élaboration de politiques culturelles.

- S'agissant du type d'actions, 42 % des demandes de financement reçues concernaient l'entrepreneuriat culturel et le développement d'entreprises, 35 % la gouvernance de la culture et les politiques publiques et 23 % l'inclusion sociale et l'autonomisation d'individus et de communautés.
- S'agissant des demandes de financement privilégiant le renforcement des industries culturelles, 24 % concernaient le cinéma et les arts audiovisuels, 19 % le livre et l'édition, 17 % le design et l'artisanat, 15 % la musique, 12 % les arts du spectacle, 10 % les arts visuels et 3 % les arts médiatiques.
- 82 % des demandes de financement recevables concernaient la jeunesse, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2012, 59 % de ces demandes étaient axées sur la promotion de l'égalité des genres, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à 2012, 6 % concernaient les petits États insulaires en développement (PIED) et 5 % les peuples autochtones.
- 75 % des demandes de financement ont été présentées en anglais et 25 % en français.

21. Le Secrétariat a examiné la recevabilité des demandes qui remplissaient les critères requis et qui ont été jugées complètes.

22. Suite à cet examen, le Secrétariat a jugé recevables 56 demandes de financement émanant de 35 pays et de 3 OING, pour un montant total de 4 569 244 \$US. Pour chaque demande, le Secrétariat a rempli un formulaire d'examen technique, qui peut être consulté et imprimé à partir de la plate-forme en ligne du FIDC. Ces formulaires sont accessibles au public (conformément à la Décision 5.IGC 7) à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity/2005convention/fr/programme/ifcd/>.

23. Comme indiqué dans le Document CE/13/7.IGC/9 ainsi qu'à l'Annexe II du présent document, le FIDC dispose d'un montant total de **812 385 \$ US** pour financer des projets et des demandes d'assistance préparatoire, conformément à la Décision 6.IGC 5.

IV. Évaluation par le groupe d'experts des demandes de financement recevables au titre de 2013

24. Au terme de l'examen technique réalisé par le Secrétariat, les 56 demandes de financement recevables ont été mises à disposition du groupe d'experts via le module d'évaluation interne mis en ligne sur la plate-forme du FIDC. Les demandes ont été réparties entre les six membres du groupe d'experts en fonction de leurs compétences linguistiques respectives. Chaque projet a été évalué par deux experts, sachant qu'aucun expert n'a eu à examiner des dossiers provenant de son pays d'origine.

25. Le groupe d'experts a procédé à l'évaluation des demandes de financement conformément au paragraphe 16 des Orientations du FIDC, ainsi qu'aux critères additionnels adoptés par le Comité à sa quatrième session en décembre 2010 (Décision 4.IGC 10A) et des observations formulées par le Comité à sa cinquième session en décembre 2011 (Décision 5.IGC 5) et à sa sixième session en décembre 2012 (Décision 6.IGC 7).

26. Les experts ont formulé des observations par écrit (analyse qualitative) sur le degré auquel les demandes de financement remplissaient ou non les critères établis par le Comité, en attribuant une valeur numérique à chacune des principales catégories de critères (pertinence et faisabilité du projet, résultats attendus, impact potentiel, durabilité ou encore niveaux de financement, par exemple). Pour ce faire, les évaluateurs ont donc attribué les points suivants :

4	remplit pleinement les critères
3	remplit la majorité des critères
2	remplit la moitié des critères
1	remplit moins de la moitié des critères
0	ne remplit pas les critères

27. Dès lors, la note attribuée par chaque expert n'a pas pu dépasser 20 points, et la note finale attribuée par les deux experts chargés d'évaluer une demande n'a pu dépasser 40 points. Toutes les demandes recommandées pour approbation au Comité ont obtenu une note finale supérieure ou égale à 30 points, conformément au paragraphe 13 (f) de la Décision 4.IGC 10A.

V. Recommandations du groupe d'experts

28. L'Annexe II présente la liste des demandes de financement qui sont *recommandées au Comité* pour examen par le groupe d'experts. Ces demandes de financement sont classées en fonction de la note combinée que leur ont attribuée les experts. L'Annexe III contient les fiches d'évaluation de chacun des projets recommandés, les informations étant présentées conformément au paragraphe 16 des Orientations du FIDC.

29. Au paragraphe 15 de sa Décision 4.IGC 10A, le Comité a invité « le groupe d'experts à indiquer dans leurs recommandations futures la liste des projets (...) qui pourraient être financés si des fonds supplémentaires s'avéraient disponibles ». Puisqu'aucun autre projet n'a obtenu une note supérieure ou égale à 30 points (voir le paragraphe 13 (f) de la Décision 4.IGC 10A), le groupe d'experts ne recommande pas d'autres projets au Comité.

30. Les 45 *demandes de financement qui n'ont pas été recommandées* par le groupe d'experts sont présentées à l'Annexe IV. L'Annexe V contient pour sa part la liste des 140 demandes de financement qui, à l'issue de l'examen technique réalisé par le Secrétariat, n'ont pas été soumises à l'évaluation du groupe d'experts. Ces demandes de financement n'ont pas été considérées comme recevables pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes :

- le pays du demandeur n'est pas Partie à la Convention ;
- le pays du demandeur n'est pas un pays en développement au sens de la définition adoptée par le FIDC ;
- le Secrétariat a reçu la demande après la date limite du 30 juin 2013 ;
- le formulaire de demande n'a pas été signé ;
- le formulaire de demande n'a été présenté ni en anglais ni en français ;
- l'une ou plusieurs des parties du formulaire de demande n'ont pas été remplies ;
- le projet ne relevait pas des domaines d'activité du FIDC ;
- le formulaire d'examen de la Commission nationale n'a pas été reçu ou n'a pas été signé ;
- le document officiel (et sa traduction en anglais ou en français, le cas échéant) démontrant que le demandeur était une institution publique ou une ONG d'un pays en développement Partie à la Convention n'a pas été reçu ;
- dans le cas d'une demande présentée par une OING, tous les documents requis pour démontrer son caractère international n'ont pas été reçus ;

- dans le cas d'une demande présentée par une OING, son impact infrarégional, régional et interrégional n'a pas été démontré.

31. Conformément au paragraphe 5 de la Décision 5.IGC 7, le Secrétariat a rendu accessibles en ligne tous les dossiers des projets, y compris les demandes de financement, les formulaires d'évaluation des Commissions nationales, les documents officiels prouvant que le demandeur avait le statut d'organisation gouvernementale ou d'ONG, les examens techniques du Secrétariat et les évaluations du groupe d'experts. Ces informations sont accessibles sur le site de la Convention à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity/2005convention/fr/programme/ifcd/>.

32. Le groupe d'experts a fait part au Secrétariat de ses commentaires sur le processus de l'évaluation, sur la méthode adoptée pour le quatrième appel à demandes de financement au titre du FIDC et sur le Guide annoté pour le formulaire de demande de financement relative aux projets. De façon générale, les experts ont convenus que les propositions de projet reçues à l'occasion du quatrième appel à demandes étaient de meilleure facture que lors des appels précédents, surtout pour ce qui concerne la cohérence entre les objectifs, les activités, les résultats escomptés et le calendrier des travaux. Toutefois, les experts ont également constaté que les budgets étaient souvent mal préparés et insuffisamment détaillés.

33. Globalement, le groupe d'experts a formulé les observations suivantes :

- les renseignements concernant le statut juridique des organisations gouvernementales et non gouvernementales, leurs domaines d'activité respectifs, les qualifications de leurs employés et leur expérience en matière de gestion de projets, qui étaient requis pour la première fois dans le cadre de ce quatrième appel, étaient pertinents et ont contribué à la réalisation d'évaluations plus éclairées.
- le fait de demander qu'il soit expliqué de quelle manière les activités proposées dans le cadre des projets envisagés contribueraient à la promotion de l'égalité des genres et/ou de la jeunesse a entraîné une augmentation substantielle du nombre de propositions de projet s'attachant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décision et/ou aux activités des industries culturelles.
- le nombre de demandes de financement émanant des États arabes et de la région Asie-Pacifique a diminué à l'occasion de ce quatrième appel. Pour cette raison, il serait bon de mener des activités de sensibilisation sur le FIDC et sur les possibilités qu'il offre dans ces régions.

34. De surcroît, le groupe d'experts a recommandé :

- que des renseignements quantitatifs et qualitatifs sur les bénéficiaires du projet proposé soient requis dans les formulaires de demande de sorte que les membres du groupe d'experts disposent d'informations plus précises et soient ainsi mieux à même de réaliser des évaluations plus éclairées ;
- qu'un cofinancement et un autofinancement soient requis pour tous les projets afin d'assurer la pérennité des résultats escomptés et de garantir un effet structurant à long terme ;
- qu'une palette large de critères de recevabilité soit conservée et que, à l'avenir, le FIDC renonce au « ciblage » dans le cadre de ses appels à demandes de financement. De cette manière, des propositions potentiellement bonnes, qui seraient conformes aux objectifs du FIDC mais qui ne rempliraient pas les critères complémentaires établis pour un appel donné, pourraient bénéficier d'un financement du FIDC ;

- qu'étant donné que les informations fournies par les Commissions nationales sont souvent trop brèves et insuffisantes, les évaluateurs ont besoin de recevoir davantage d'informations, notamment sur le caractère éventuellement surestimé ou, au contraire, sous-estimé des budgets en fonction des réalités sur le terrain ;
- que les membres du groupe d'experts se réunissent au moins une fois pendant le processus d'évaluation.

35. Les Commissions nationales conservent un rôle essentiel dans le fonctionnement du FIDC, car elles diffusent les appels à demandes, conseillent sur la manière de remplir les formulaires de demandes et présélectionnent les projets destinés à être présentés au FIDC. Toutefois, toutes les Commissions nationales n'ont pas été en mesure d'exercer pleinement leurs responsabilités, et certaines d'entre elles ont exprimé le besoin de participer à des activités de renforcement des capacités que le Secrétariat pourrait organiser à l'avenir.

VI. Recommandations pour les nouveaux membres du groupe d'experts

36. Le paragraphe 16 des Orientations révisées, telles qu'approuvées par la Conférence des Parties en juin 2013 stipulent que :

« Un groupe d'experts composé de six membres est proposé par le Secrétariat au Comité pour approbation sur la base des critères suivants :

- répartition et représentation géographiques équitables ;
- diplôme universitaire ou expérience professionnelle dans les domaines de la politique culturelle et/ou des industries culturelles ;
- expérience dans l'évaluation de projets ;
- expérience professionnelle dans la coopération internationale ;
- expérience professionnelle approfondie dans une des régions de l'UNESCO ;
- égalité des genres ;
- maîtrise de l'anglais ou du français et, si possible, une bonne compréhension de l'autre langue ».

En outre, les paragraphes 16.1 et 16.2 disposent que « les membres du groupe d'experts ont un mandat de quatre ans » et « que la moitié d'entre eux sont renouvelés tous les deux ans afin d'assurer la continuité du travail ».

37. Reconnaisant l'excellent travail accompli par les membres actuels du groupe d'experts du FIDC au cours de leur mandat de quatre ans et prenant en considération les contraintes de temps auxquelles ont été soumis certains des membres tout au long du processus d'évaluation, le Secrétariat propose de renouveler le mandat de trois des membres du groupe d'experts, notamment celui de son coordonnateur actuel, pour une durée de deux ans et de nommer trois nouveaux membres pour une durée de quatre ans afin de permettre une bonne continuation du travail.

38. Les nouveaux membres sont proposés à partir d'une communauté étendue des experts en matière de politique culturelle et des industries culturelles et créatives, de culture et de développement, qui collaborent avec le Secrétariat dans le cadre des projets phares qu'il a récemment entrepris. Il s'agit notamment du projet de l'UNESCO et de l'Union européenne intitulé

« Banque d'expertise pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement », du Programme de renforcement des capacités en Afrique de l'UNESCO et de l'édition spéciale du Rapport de l'UNESCO et du PNUD sur l'économie créative, intitulé *Élargir les voies du développement local*.

Groupe au sein de l'UNESCO	Expert	Pays	Durée du mandat
Groupe I	M. Ferdinand RICHARD	France	2 ans
Groupe II	Mme Baiba TJARVE	Lettonie	2 ans
Groupe III	M. Ricardo NUDELMAN	Mexique	2 ans
Groupe IV	M. Yudhishthir Raj ISAR	Inde	4 ans
Groupe V(a)	Mme Yarri KAMARA	Sierra Leone/Burkina Faso	4 ans
Groupe V(b)	Mme Ouafa BELGACEM	Tunisie	4 ans

39. En outre, le Secrétariat propose que six experts suppléants soient nommés, au cas où les experts nommés ci-dessus ne seraient pas en mesure de s'acquitter de leur mandat :

Groupe au sein de l'UNESCO	Expert	Pays	Durée du mandat
Groupe I	M. Jordi BALTÀ	Espagne	2 ans
Groupe II	Mme Milena DRAGICEVIC-SEVIC	Serbie	2 ans
Groupe III	Mme Lucina JIMÉNEZ	Mexique	2 ans
Groupe IV	Mme Helene GEORGE	Australie	4 ans
Groupe V(a)	Mme Jenny MBAYE	Sénégal	4 ans
Groupe V(b)	Mme Basma EL HUSSEINY	Égypte	4 ans

40. On trouvera à l'Annexe VI une brève biographie des experts proposés pour devenir membres du nouveau groupe d'expert, ainsi que celles des membres proposés à titre d'experts suppléants.

41. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 7.IGC 6

Le Comité,

1. *Ayant examiné le document CE/13/7.IGC/6 et ses Annexes,*
2. *Prenant note du montant de 1 454 990 \$ US disponible au 30 juin 2013 pour le quatrième cycle de financement du FIDC tel que défini à l'Annexe II du document CE/13/7.IGC/9,*
3. *Prend note des commentaires et des recommandations formulés par le groupe d'experts ;*
4. *Décide que les projets présentés à l'Annexe II et annexés à la présente Décision bénéficieront du soutien financier du FIDC ;*

5. Décide de nommer un groupe de six experts chargés de préparer des recommandations pour l'examen par le Comité des demandes de financement et leur approbation :

Groupe I : M. Ferdinand RICHARD pour une période de deux ans

Groupe II : Mme Baiba TJARVE pour une période de deux ans

Groupe III : M. Ricardo NUDELMAN pour une période de deux ans

Groupe IV : M. Yudhishthir Raj ISAR pour une période de quatre ans

Groupe V(a) : Mme Yarri KAMARA pour une période de quatre ans

Groupe V(b) : Mme Ouafa BELGACEM pour une période de quatre ans

Décide également de nommer six experts suppléants :

Groupe I : M. Jordi BALTA pour une période de deux ans

Groupe II : Mme Milena DRAGICEVIC-SEVIC pour une période de deux ans

Groupe III : Mme Lucina JIMÉNEZ pour une période de deux ans

Groupe IV : Mme Helene GEORGE pour une période de quatre ans

Groupe V(a) : Mme Jenny MBAYE pour une période de quatre ans

Groupe V(b) : Mme Basma EL HUSSEINY pour une période de quatre ans

Le groupe d'experts désignera un coordonnateur parmi ses membres.

6. Remercie les experts dont le mandat arrive à expiration pour leur excellent travail et souhaite la bienvenue à ceux qui viennent d'être nommés ;
7. Décide de lancer un nouvel appel à demandes de financement en 2014 et d'allouer à cette fin 70 % des fonds qui seront disponibles au 30 juin 2014 ;
8. Demande au Secrétariat d'organiser à Paris, à la suite de l'examen technique qu'il aura réalisé, une réunion avec les membres du groupe d'experts.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I : État d'avancement des projets financés au titre des premier, deuxième et troisième cycles de financement
- Annexe II : Liste des demandes de financement recommandées par le groupe d'experts du FIDC au Comité
- Annexe III : Fiches d'évaluation des projets recommandés
- Annexe IV : Liste des demandes de financement non recommandées par le groupe d'experts
- Annexe V : Liste des demandes de financement qui ont été déclarées non recevables
- Annexe VI : Courtes biographies des experts proposés à devenir des membres du nouveau groupe d'experts et les suppléants

ANNEXE I : Status of projects funded in the first, second and third funding cycles
ANNEXE I : État d'avancement des projets financés au titre des premier, deuxième et troisième cycles de financement

FIRST FUNDING CYCLE/PREMIER CYCLE DE FINANCEMENT – 2010-2011

	Title of Project/Titre du projet	Country – INGO/ Pays – OING	Beneficiaries/Bénéficiaires	Amount/Montant	Start date of contract/Date de début du contrat	End date of contract/Date de fin du contrat	Comments/Commentaires
1	8° Festival Iberoamericano de Cortos "Imágenes Jóvenes en la Diversidad Cultural"	Argentina	Fundación Kine Cultural y Educativa	58,973 USD	29/04/11	28/04/12	COMPLETED
2	Comprehensive Employment and Training Trades Program	Argentina	Fundación Teatro Argentino de La Plata	100,000 USD	01/08/11	31/05/12	COMPLETED
3	Cultural Diversity Ministerial Forum of the Asia-Pacific Region, Nov 2010	Bangladesh	National Academy of Fine and Performing Arts	38,000 USD	02/11/11	01/06/12	COMPLETED
4	Proximus Rezo	Benin	Association World Rythm Productions	20,000 USD	25/04/11	24/04/12	COMPLETED
5	Les Récréâtrales, Résidences panafricaines d'écriture, de création et de recherche théâtrales	Burkina Faso	Compagnie Falinga	35,000 USD	29/04/11	03/12/12	COMPLETED
6	Réalisation d'une étude des impacts de la culture sur le développement du Burkina Faso	Burkina Faso	Ministère de la culture et du tourisme	60,813 USD	29/04/11	28/04/12	COMPLETED
7	Banque d'images de l'Afrique centrale (BIMAC)	Cameroon	Association pour la promotion de l'audiovisuel et du spectacle (APPAS)	80,000 USD	20/04/11	30/04/12	COMPLETED
8	Elaboration d'un Plan Stratégique de Développement et de Valorisation des Potentialités Culturelles de la Commune de Yopougon (PSDVPC)	Cote d'Ivoire	Mairie de Yopougon	29,892 USD	01/08/11	29/06/12	COMPLETED
9	Study of the experiences of the community cinema and audiovisual of Latin America and the Caribbean development opportunity	Cuba	Fundación del Nuevo Ciné Latinoamericano (FNCL)	45,080 USD	17/05/11	30/04/12	COMPLETED
10	Cultural Policy of Grenada	Grenada	Ministry of Culture	42,000 USD	29/04/11	15/12/12	SOME ACTIVITIES COMPLETED - Contract proposed to be terminated
11	Intercultural social communication through audiovisual creation (COSICA)	Guatemala	Instituto de Relaciones Internacionales e Investigaciones para la Paz - IRIPAZ	97,744 USD	25/04/11	24/04/12	COMPLETED
12	Promoting as an annual event the "African Stones Talk" - An International Stone Sculpture Symposium 2011	Kenya	Design Power Consultants	35,000 USD	20/04/11	30/04/12	COMPLETED
13	Unearthing the Gems of Culture Mapping Exercise for Kenya's Creative Industries	Kenya	African Cultural Regeneration Institute (ACRI)	100,000 USD	01/08/11	05/08/12	COMPLETED
14	Organiser un séminaire national sur la Convention de 2005	Lao PDR	Lao National Commission for UNESCO	5,000 USD	29/04/11	28/04/12	COMPLETED

	Title of Project/Titre du projet	Country – INGO/ Pays – OING	Beneficiaries/Bénéficiaires	Amount/Montant	Start date of contract/Date de début du contrat	End date of contract/Date de fin du contrat	Comments/Commentaires
15	Appui au développement et à la valorisation de l'édition à Madagascar	Madagascar	Association des éditeurs de Madagascar - AEdiM	44,985 USD	20/04/11	15/12/12	COMPLETED
16	TransPorter/lambahoany en mouvement	Madagascar	CITE	26,563 USD	25/04/11	24/04/12	COMPLETED
17	Coalition pour la Diversité Culturelle	Mali	Association culturelle Acte SEPT	67,268 USD	29/04/11	28/04/12	COMPLETED
18	Rencontre interamériques pour la Diversité culturelle 2011	Mexico	Ayuntamiento de Toluca	30,344 USD	20/04/11	30/04/12	COMPLETED
19	Mobile Exhibition System (MES)	Namibia	National Art Gallery of Namibia	5,000 USD	29/04/11	15/12/12	SOME ACTIVITIES COMPLETED - Contract proposed to be terminated
20	Programme d'appui à la création théâtrale dans le cadre de la 5ème édition d'Emergences - festival de théâtre à Niamey, 2011	Niger	Compagnie Arène Théâtre - GIE	30,588 USD	20/04/11	30/04/12	COMPLETED
21	Educational community committed to the protection and promotion of cultural expressions of Peru	Peru	Peruvian National Commission for UNESCO	70,850 USD	29/04/11	28/04/12	SOME ACTIVITIES COMPLETED - Contract proposed to be terminated
22	Appui au renforcement des capacités des artistes de l'Ecole de Peinture de Poto-Poto	Republic of Congo	Ecole de peinture de Poto-Poto	50,000 USD	06/05/11	28/04/12	SOME ACTIVITIES COMPLETED - Contract proposed to be terminated
23	The Development and Expansion of the Steel Pan Art Form in Saint Lucia	Saint Lucia	Cultural Development Foundation	49,664 USD	29/04/11	28/04/12	COMPLETED
24	Ker Thiossane, Pôle ressources pour la création numérique et les pratiques artistiques citoyennes en Afrique	Senegal	Ker Thiossane NGO	50,000 USD	25/04/11	24/04/12	COMPLETED
25	YAKAAR - Pôle international de formation aux métiers de la musique et des arts de la scène	Senegal	OPTIMISTE PRODUKTIONS	40,000 USD	25/04/11	24/04/12	COMPLETED
26	Research project to establish and develop a formal funding map and a best practice policy document on tax incentives for corporate funders within the arts sector	South Africa	Business and Arts, South Africa	59,935 USD	25/04/11	24/04/12	COMPLETED
27	Renforcement des capacités des professionnels des industries culturelles	Togo	Coalition togolaise pour la diversité togolaise	29,500 USD	25/04/11	24/04/12	COMPLETED
28	La promotion du livre tunisien : la création d'un site web du livre tunisien	Tunisia	Commission nationale tunisienne pour l'éducation, la science et la culture	50,000 USD	25/04/11	31/08/12	SOME ACTIVITIES COMPLETED - Contract proposed to be terminated
29	Renforcement du fonds documentaire du centre National de Traduction : la création d'une bibliothèque de référence multilingue	Tunisia	Commission nationale tunisienne pour l'éducation, la science et la culture	30,000 USD	25/04/11	15/12/12	SOME ACTIVITIES COMPLETED - Contract proposed to be terminated

	Title of Project/Titre du projet	Country – INGO/ Pays – OING	Beneficiaries/Bénéficiaires	Amount/Montant	Start date of contract/Date de début du contrat	End date of contract/Date de fin du contrat	Comments/Commentaires
30	"Comparsa" : a tool for social and cultural integration	Uruguay	Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales	65,500 USD	20/04/11	30/04/12	COMPLETED
31	Toile de Vie	OING ITI	International Theatre Institute	100,000 USD	29/04/11	28/04/12	COMPLETED

SECOND FUNDING CYCLE/DEUXIÈME CYCLE DE FINANCEMENT – 2011-2012

	Title of Project/Titre du projet	Country – INGO/ Pays – OING	Beneficiaries/Bénéficiaires	Amount/Montant	Start date of contract/Date de début du contrat	End date of contract/Date de fin du contrat	Comments/Commentaires
1	Promoting the export of Caribbean music to North American markets	Barbados	Association of Music Entrepreneurs (Barbados) Inc.	100,000 USD	28/03/2012	15/03/13	ACTIVITIES COMPLETED – waiting for administrative procedures to close the contract.
2	Mapping the film industry in Bosnia and Herzegovina	Bosnia and Herzegovina	Association for Visual Culture "Vizart"	35,700 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
3	Capacity building and distribution opportunities for indigenous filmmakers in Brazil	Brazil	Video Nas Aldeias	97,580 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
4	Book market regulation and promotion of a culture of reading in Croatia	Croatia	Book Block - Initiative for a Book	26,000 USD	22/02/2012	15/03/13	ACTIVITIES COMPLETED – waiting for administrative procedures to close the contract.
5	Association of young artists building Cambodia's future cultural industries	Italy	Centro Italiano Aiuti All'Infanzia (CIAI)	81,341 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
6	Promoting the cultural expressions of Kenya's indigenous peoples	Kenya	Pastoralist Development Network of Kenya	95,547 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
7	Strengthening the cultural industries in Malawi : a preparatory assistance request	Malawi	Malawi Nat Com	10,000 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
8	Combating youth unemployment in Mozambique through the cultural industries	Mozambique	Mozambique Nat Com	65,000 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
9	Renforcement des capacités pour la promotion des industries culturelles émergentes au Niger	Niger	BAL'LAME	80,000 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
10	National cultural policy reform in Saint Vincent and the Grenadines	Saint-Vincent-and-the-Grenadines	Saint Vincent and the Grenadines National Commission for UNESCO	43,605 USD	22/02/2012	15/03/13	ACTIVITIES COMPLETED – waiting for administrative procedures to close the contract.
11	Formation des responsables culturels sénégalais dans la mise en œuvre de la politique culturelle	Senegal	Groupe 30 Afrique	99,550 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
12	Professional development for cultural entrepreneurs in Serbia	Serbia	Academica - Akademska Grupa	97,250 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED

	Title of Project/Titre du projet	Country – INGO/ Pays – OING	Beneficiaries/Bénéficiaires	Amount/Montant	Start date of contract/Date de début du contrat	End date of contract/Date de fin du contrat	Comments/Commentaires
13	Encouraging creative entrepreneurship in South Africa through recycled arts	South Africa	Harlequin Foundation	81,000 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
14	Strengthening and diversifying music production in Tajikistan	Tajikistan	Cultural Centre Bactria (BOKHTAR)	85,000 USD	22/02/2012	22/09/13	ACTIVITIES COMPLETED – waiting for administrative procedures to close the contract.
15	Elaboration d'un plan stratégique pour mettre en œuvre des politiques culturelles au Togo	Togo	Commission nationale du Patrimoine Culturel	98,698 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED
16	Fostering creativity and cultural participation for poverty alleviation in Uruguay	Uruguay	Intendencia de Montevideo	95,115 USD	22/02/2012	15/07/13	ACTIVITIES COMPLETED – waiting for administrative procedures to close the contract.
17	Measuring the economic contribution of Zimbabwe's cultural industries	Zimbabwe	The Culture Fund of Zimbabwe Trust	99,023 USD	22/02/2012	15/03/13	COMPLETED

THIRD FUNDING CYCLE/TROISIÈME CYCLE DE FINANCEMENT – 2012-2013

	Title of Project/Titre du projet	Country – INGO/ Pays - OING	Beneficiaries/Bénéficiaires	Amount/Montant	Start date of contract/Date de début du contrat	End date of contract/Date de fin du contrat	Comments/Commentaires
1	Offering opportunities to women with disabilities in Cameroon's cultural industries	Cameroon	Association des Femmes Handicapées Actives du Cameroun	32,701 USD	28/03/2013	15/02/14	ONGOING
2	Decentralization, the diversity of cultural expressions and local policies : a new paradigm for local development strategies in Cameroon	Cameroon	Research Centre for Peace, Human Rights and Development	78,560 USD	22/02/2013	15/01/14	ONGOING
3	Creating a cultural industry around balafons in Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Groupe Ba Banga Nyeck	50,885 USD	22/02/2013	15/02/14	ONGOING
4	Building the creative city : developing Zagreb's creative industries	Croatia	Institute for International Relations	82,988 USD	01/09/2013	15/04/14	ONGOING
5	Promoting Afro-Cuban cultural expressions among youth	Cuba	Asociación Espiritista Kardeciana Cruzada Quisicuba	81,341 USD	22/02/2013	15/03/15	ONGOING
6	INCREA LAB : Opening opportunities to indigenous cultural entrepreneurs	Guatemala	Instituto de Relaciones Internacionales e Investigaciones para la Paz	95,547 USD	01/06/2013	15/07/14	ONGOING
7	Developing an audiovisual micro-industry on Siberut, Indonesia	Indonesia	Perkumpulan Hijau Sibertu	10,000 USD	22/02/2013	15/07/14	ONGOING
8	Paralelo 9 MX : strengthening cultural industries for local development in Mexico	Mexico	National Conference of Cultural Municipal Institutions	65,000 USD	22/02/2013	15/10/14	ONGOING
9	Cultural statistics in action : Getting a clear picture of Mongolian cultural industries	Mongolia	Mongolian State University of Arts and Culture	80,000 USD	22/02/2013	15/03/15	ONGOING

	Title of Project/Titre du projet	Country – INGO/ Pays - OING	Beneficiaries/Bénéficiaires	Amount/Montant	Start date of contract/Date de début du contrat	End date of contract/Date de fin du contrat	Comments/Commentaires
10	Cultural industries as drivers of development in the Balkans	Montenegro	Association of Fine Arts of Montenegro	43,605 USD	22/02/2013	31/12/13	ONGOING
11	ArtSAnow : Offering cultural operators and policy-makers real-time information on creative industries in South Africa	South Africa	National Arts Council of South Africa	99,550 USD	15/10/2013	15/03/15	ONGOING
12	Measuring the economic contribution of the audiovisual industry in FYROM	The former Yugoslav Republic of Macedonia	School of Journalism and Public Relations - UNESCO Chair in Media, Dialogue and Mutual Understanding	97,250 USD	22/02/2013	15/03/14	ONGOING
13	Management and business training for Zimbabwe's cultural professionals and arts associations	Zimbabwe	Nhimbe Trust	81,000 USD	22/02/2013	31/12/13	ONGOING

ANNEXE II : List of Funding Requests Recommended by the IFCD Panel of Expert to the Committee
ANNEXE II : Liste des demandes de financement recommandées par le Groupe d'experts du FIDC au Comité

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries or INGO/Pays ou OING	Beneficiaries/ Bénéficiaires	Project N°/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)	Recommended amount/ Montant recommandé (US\$)	Applicant's co-financing/ Co-financement des demandeurs	Decision by the Committee/ Décision par le Comité (US\$)
37	PR	Zimbabwe	NGO	163	ZIMCOPY – Reproduction Rights Organization of Zimbabwe	95,828	92,928	4,500	
36	PR	South Africa	NGO	124	ASSITEJ South Africa	98,252.63	98,252.63	34,463.16	
35	PR	Burkina Faso	SP	141	Ministère de la Culture et du Tourisme	100,000	100,000	17,427	
34	PR	Haiti, Kenya, Nigeria, Serbia	INGO	125	PEN International	100,000	100,000	20,000	
34	PR	Malawi	SP	054	Malawi National Commission for UNESCO	42,490	42,490	6,850	
33	PR	Brazil	NGO	119	Thydêwá	99,950	90,950	35,500	
33	PR	Paraguay	NGO	171	Asociación Colectivo de Cultura y Participación - ACCP	90,000	90,000	5,000	
32	PR	Saint Lucia	SP	045	Ministry of Tourism, Heritage and Creative Industries	54,522	54,522	14,140	
32	PR	Peru	SP	063	Ministry of Culture	21,090	21,090	3,600	
30	PR	South Africa	NGO	121	Arterial Network – South Africa Chapter	73,514.93	73,514.93	10,051.26	
Total recommended amount / Montant recommandé total :							763,747.56		

**Overview of the budget allocated for 2014 and total amount of funding requested/
Vue d'ensemble du budget alloué pour l'année 2014 et montant total des demandes de financement**

Type of Application/de demande	Budget (US\$)	Value of applications recommended in US\$/Montant des demandes recommandées en US\$
Programmes/projects and Preparatory assistance/Assistance préparatoire ¹	812,385	763,747.56
Reserve/Réserve ²	18,518	0
TOTAL	830,903	763,747.56

¹ Programmes/projects : minimum 60 % of the IFCD budget 2014 / 60 % minimum du budget 2014. Preparatory assistance/Assistance préparatoire : maximum 20 % of the IFCD budget 2014 / 20 % maximum du budget 2014.

² Projects for special situations/projets relatifs aux situations spéciales : 2 % of the IFCD budget 2014 / 2 % du budget 2014.

Annexe III : Fiches d'évaluation des projets recommandés

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
37	Zimbabwe	2014/163	ZIMCOPY – Reproduction Rights Organization of Zimbabwe (ONG)	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Élaboration d'une stratégie nationale en matière de droit d'auteur.
Durée du projet	Avril-décembre 2014.
Objectif	Le projet vise à faire en sorte que la loi sur le droit d'auteur soit mieux respectée au Zimbabwe à travers l'élaboration d'une stratégie nationale et la création d'une plate-forme chargée de réexaminer la stratégie en question à intervalles réguliers.
Bref résumé (§ 16.1)	ZIMCOPY, organisation à but non lucratif qui se consacre à la promotion du respect du droit d'auteur au Zimbabwe, propose : (1) de recenser les difficultés d'application et les lacunes de la législation sur le droit d'auteur au Zimbabwe ; (2) de formuler des recommandations afin de renforcer l'efficacité de la protection du droit d'auteur au niveau national ; (3) d'élaborer une stratégie nationale sur le droit d'auteur ; (4) d'instaurer une plate-forme nationale chargée de réexaminer la stratégie en matière de droit d'auteur à intervalles réguliers.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les défis et les lacunes de la législation sur le droit d'auteur au Zimbabwe sont identifiées – une réunion consultative sera organisée à l'intention de représentants des autorités publiques chargées de faire respecter le droit d'auteur, des titulaires de droits et d'organisations spécialisées dans les droits de reproduction, dont l'objet sera d'examiner et d'analyser la situation en matière d'application du droit d'auteur au Zimbabwe. • Des recommandations en ce qui concerne les mesures propres à renforcer l'efficacité de la protection du droit d'auteur ont été soumises aux parties prenantes compétentes – un atelier sera organisé à l'intention des titulaires de droits, des principales organisations spécialisées dans les droits de reproduction et des principaux utilisateurs du droit d'auteur afin de déterminer les mesures nécessaires pour lutter contre les atteintes au droit d'auteur et de rendre plus efficace la promotion des droits des créateurs. À titre de résultat, des recommandations seront rédigées et soumises aux parties prenantes compétentes. • La stratégie nationale en matière de droit d'auteur a été élaborée et adoptée – une session de travail sera organisée à l'intention des participants à la réunion et à l'atelier susmentionnés : elle aura pour objet la rédaction de la stratégie nationale en matière de droit d'auteur, qui s'inspirera des recommandations formulées. Une conférence nationale sera tenue à l'intention des représentants des organisations titulaires de droits d'auteur et des autorités chargées de faire respecter le droit d'auteur, durant laquelle la stratégie envisagée sera adoptée. • La plate-forme nationale chargée de réexaminer la stratégie à intervalles réguliers a été constituée – dans le cadre de la conférence nationale susmentionnée, la plate-forme nationale chargée de réexaminer la stratégie à intervalles réguliers sera constituée.

<p>Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)</p>	<p>92 928</p>
<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'instauration de politiques culturelles visant à promouvoir les industries culturelles au Zimbabwe. La réunion consultative et les sessions de travail durant lesquelles une stratégie nationale sera élaborée réuniront un grand nombre de parties prenantes, et sont essentielles dans le fait d'assurer des politiques efficaces permettant le développement d'une industrie culturelle locale, à la fois compétitive et dynamique. • Encourage le dialogue et renforce l'infrastructure institutionnelle du Zimbabwe en recensant les lacunes en matière de capacités institutionnelles, en renforçant les politiques et les capacités des décideurs, ainsi qu'en favorisant la constitution de réseaux entre les principaux acteurs concernés par le droit d'auteur.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté (§ 16.5)</p>	<p>Le projet proposé s'inspire d'un certain nombre d'initiatives exécutées au niveau national, qu'il viendra compléter, à savoir : (1) la constitution d'un comité interministériel chargé d'élaborer de nouvelles politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, qui visent à promouvoir une meilleure utilisation du capital humain pour le développement social et économique ; (2) la réalisation d'une étude sur la contribution du secteur de la culture à l'économie nationale, qui a été financée par le FIDC en 2011.</p> <p>Il est démontré que le projet peut avoir un impact structurel car il garantit la participation active des principales parties prenantes dans les domaines de la politique culturelle et du droit d'auteur, à savoir le Ministère de la justice, le Southern and Eastern African Copyright Network, le National Arts Council of Zimbabwe, la Music Rights Association et la Zimbabwe Film Makers Guild.</p> <p>Les renseignements communiqués par le demandeur indiquent que ZIMCOPY est capable de mettre en œuvre le plan de travail et de gérer le budget présenté.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs ont vivement recommandé ce projet en raison de sa faisabilité et de son impact mesurable. Les résultats escomptés et les activités qu'il est prévu d'entreprendre répondent à des finalités concrètes : l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale en matière de droit d'auteur.</p> <p>En outre, les objectifs de ce projet sont parfaitement alignés sur ceux de la Convention de 2005 et du FIDC. Le projet peut avoir une incidence notable sur le renforcement des capacités pour les politiques culturelles, auxquelles le FIDC a octroyé une attention particulière lors du quatrième appel à demandes de financement, car, les autorités chargées de faire respecter le droit d'auteur et les représentants des organisations titulaires de droits d'auteur recevront une formation à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures efficaces.</p> <p>Les évaluateurs recommandent une diminution de 2 900 \$ US du budget prévu (92 928 \$ US au lieu de 95 828 \$ US), correspondant aux allocations de poche des participants. Les évaluateurs considèrent que le transport, le logement, le déjeuner et le dîner de l'ensemble des participants étant déjà prévus au budget du projet, il n'est pas nécessaire d'inclure quelque dédommagement supplémentaire que ce soit.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
36	Afrique du Sud	2014/124	ASSITEJ South Africa (ONG)	Industries culturelles	Oui

Intitulé du projet	Theatre4Youth : Familiariser les jeunes avec le théâtre en Afrique du Sud.
Durée du projet	Avril 2014 – avril 2015
Objectif	Le projet vise à renforcer les capacités des troupes théâtrales et à amener des artistes professionnels et des éducateurs à travailler ensemble afin de favoriser le développement du théâtre parmi le jeune public en Afrique du Sud.
Bref résumé (§ 16.1)	ASSITEJ South Africa, ONG qui se consacre à la promotion d'un théâtre de qualité parmi le jeune public, propose : (1) d'élaborer des stratégies propres à favoriser les collaborations entre les secteurs du théâtre et de l'éducation dans cinq provinces ; (2) de perfectionner l'outil interactif en ligne Theatre4Youth ; (3) de renforcer les 10 troupes de théâtre, pour assurer leur durabilité.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> Des stratégies propres à favoriser la collaboration entre les praticiens du théâtre et les éducateurs ont été élaborées – des réunions, des ateliers et des rencontres axés sur la constitution de réseaux seront organisés à l'intention de 100 enseignants et de 75 gestionnaires de projet culturel et artistes de 20 troupes théâtrales, l'objectif étant de plaider pour l'importance du rôle que jouent les arts dans le domaine de l'éducation, de définir les besoins du secteur et de déterminer des stratégies de collaboration. Theatre4Youth, outil interactif en ligne, a été perfectionné – le nombre de membres inscrits sera accru (pour inclure au moins 50 nouvelles troupes et 100 nouveaux établissements scolaires de cinq provinces) grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication qui impliquera activement les principales parties prenantes. Dix troupes théâtrales ont été renforcées – plusieurs troupes théâtrales seront identifiées à participer à des ateliers de renforcement des capacités consacrés à la collecte de fonds, à la gestion et à la commercialisation afin d'assurer leur durabilité. À la suite des ateliers, ces troupes seront accompagnées et leurs activités feront l'objet d'un suivi de sorte que, à la fin de l'exécution du projet, 10 productions originales et des matériels éducatifs correspondants aient été conçus et que les troupes en question se soient produites dans au moins 200 établissements scolaires du pays.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	98 252,63

<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue au renforcement des industries culturelles locales, en l'occurrence le théâtre à l'intention du jeune public – en organisant des ateliers de renforcement des capacités destinés aux troupes théâtrales, en encourageant la collaboration entre des artistes du théâtre et le secteur éducatif et en formant le futur public et les futurs artistes, le projet assure la pérennité du secteur des arts du spectacle. • Encourage et promeut la compréhension de l'importance de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à travers des programmes éducatifs – en organisant des réunions et des rencontres axées sur la constitution de réseaux à l'intention d'artistes, de gestionnaires de projets culturels et d'éducateurs, des stratégies mieux adaptées aux besoins seront élaborées afin d'améliorer la quantité, la qualité et l'impact des biens et services culturels proposés aux établissements scolaires.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>En Afrique du Sud, un grand nombre d'enfants et de jeunes n'ont pas accès au théâtre. Cela tient à l'insuffisance de la formation reçue par les enseignants ; au manque de pièces théâtrales originales publiées dans les diverses langues parlées dans le pays ; à l'instabilité économique des troupes théâtrales. Le projet s'attaque directement à ces problèmes.</p> <p>Cette proposition de projet démontre une approche durable du renforcement des industries culturelles et vise à créer un système qui fonctionnera ultérieurement avec la participation des théâtres et l'appui du demandeur. En outre, la proposition de projet est conforme aux priorités de l'Afrique du Sud en matière de politiques culturelles, qui encouragent la participation des jeunes aux disciplines artistiques et s'efforcent de réintégrer l'éducation artistique dans les programmes scolaires.</p> <p>La mise en œuvre du projet prévoit une coopération étroite avec un nombre important de parties prenantes dans le secteur et son équipe est composée de professionnels de haut niveau, qui ont acquis une expérience notable. Cela contribuera à l'accomplissement de résultats durables et garantira l'impact du projet.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent vivement ce projet car les résultats escomptés qui y sont associés sont concrets, mesurables et réalistes et il présente les qualités nécessaires pour avoir une incidence sur le développement durable de l'industrie des arts du spectacle en Afrique du Sud.</p> <p>En outre, les évaluateurs ont souligné que le demandeur ferait appel aux services de Birchwoods Business Solutions, société qui propose des services comptables et fiscaux, afin que la gestion des ressources financières allouées au projet soit transparente et fasse l'objet des vérifications d'usage. Le National Arts Council et le National Lottery Distribution Trust Fund se sont engagés à cofinancer le projet à hauteur de 30 000 \$ US et de 40 000 \$ US respectivement.</p> <p>Enfin, les évaluateurs ont observé que des coûts importants étaient prévus au titre des salaires du personnel mais ont considéré que cela était acceptable du fait que le projet visait principalement à instaurer un système qui fonctionnerait ultérieurement de façon indépendante.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
35	Burkina Faso	2014/141	Ministère de la culture et du tourisme du Burkina Faso (État partie)	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Décentralisation et politiques culturelles : un nouveau modèle de gouvernance de la culture au Burkina Faso.
Durée du projet	Juin 2014 – décembre 2016
Objectif	Le projet vise à renforcer le développement culturel au niveau des autorités locales à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes culturels et le renforcement des capacités de ces collectivités.
Bref résumé (§ 16.1)	La Direction des Études et de la Planification du Ministère de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso, bureau en charge de l'élaboration et des politiques culturelles et du suivi de leur mise en œuvre, propose : (1) d'appuyer l'élaboration et mise en œuvre de politiques et programmes culturels dans les communes chefs-lieux de 13 régions ; (2) de renforcer les capacités des autorités locales pour faciliter la mise en œuvre de ces politiques et programmes culturels ; (3) de mettre en place des cadres de coopération et de dialogue entre les autorités locales, les acteurs culturels locaux et les autorités nationales.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les 13 communes chefs-lieux de région du Burkina Faso disposent d'une politique et d'un programme culturels – une campagne de sensibilisation auprès des élus locaux, des acteurs culturels locaux, de la société civile et des parties prenantes de développement au niveau des 13 communes urbaines chefs-lieux de régions sera organisée pour faciliter leur appui à la décentralisation de l'action culturelle. Les politiques et programmes seront élaborés et validés au profit des 13 communes. • Les capacités des élus et acteurs culturels locaux, aussi bien que des représentants de la société civile des 13 communes chefs-lieux de régions sont renforcées – les parties prenantes seront formés en : planification et suivi de politiques culturelles, recherche de partenariats pour trouver des initiatives culturelles locales, développement des activités culturelles et artistiques et organisation et structuration des acteurs culturels. • Des forums de coopération locale et nationale ont été créés et sont fonctionnels – 13 cadres de concertation locale dans les communes chefs-lieux de région pour le suivi de la politique et du programme culturels locaux seront créés. Également, un forum national de coopération entre le Ministère de la culture et des représentants des autorités locales, les acteurs culturels locaux et la société civile sera mis en place à Ouagadougou.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	100 000

<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la mise en œuvre de politiques publiques de promotion des industries culturelles au Burkina Faso – la combinaison du renforcement des capacités des responsables politiques et de la campagne de sensibilisation permettra de garantir l'efficacité des mesures prises afin de développer des industries culturelles compétitives et dynamiques au plan local. • Réaffirme l'importance du lien entre culture et développement – la formation des autorités locales, acteurs culturels locaux et représentants de la société civile leur fournit des outils et des ressources nécessaires pour comprendre la valeur de la culture et les possibilités de développement qu'elle entraîne. • Suscite la coopération active des parties prenantes du secteur public et de la société civile – la mise en place des forums de coopération et de dialogue entre les principaux acteurs culturels locaux, favorise un meilleur suivi du processus de décentralisation de l'action culturelle.
<p>Faisabilité, pertinence et efficacité</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>Le projet de budget est réaliste et les principales activités sont bien coordonnées et conformes aux objectif proposés, ce qui démontre la capacité organisationnelle du candidat.</p> <p>Le projet correspond aux nouvelles politiques et stratégies de développement du gouvernement du Burkina Faso et répond aux principales préoccupations des autorités locales qui cogèrent désormais l'action culturelle avec les autorités nationales. De nos jours, les communes du Burkina Faso disposent de plans communaux de développement qui ne prennent pas en compte le volet culturel. Ce projet permettra à terme aux autorités locales de disposer des instruments de gestion des affaires culturelles locales.</p> <p>Le projet implique la participation de chaque partie prenante concernée par la problématique du développement culturel au niveau local du Burkina Faso : les élus locaux, la société civile, l'Association des mairies (AMBF), l'Association des régions, et les organisations professionnelles de la culture, les directions déconcentrées des ministères de la culture, de l'administration territoriale et de l'économie, aussi bien que l'Agence suisse pour le développement et la coopération.</p> <p>L'impact structural du projet est assuré grâce à l'élaboration de politiques et programmes culturels au niveau local de promotion des industries culturelles et à la création des forums nationaux de dialogue et de coopération chargés du suivi de ces politiques et programmes.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs soutiennent fortement ce projet en raison de sa faisabilité et de son impact sur le développement des industries culturelles au niveau local. En outre, les objectifs du projet respectent ceux de la Convention et du FIDC.</p> <p>Le budget est réparti équitablement et les 100 000 \$ US sollicités sont entièrement consacrés aux activités. Il n'y a pas de crédits alloués au salaire.</p> <p>Cependant, les évaluateurs ont observé que l'équipe du projet ne comprend pas de gestionnaire financier. Il est recommandé que cette lacune soit corrigée lors de la signature du contrat avec l'inscription du nom du gestionnaire financier parmi les membres de l'équipe du projet.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
34	Haïti, Kenya, Nigéria et Serbie	2014/125	PEN International (ONG internationale)	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Renforcement des industries de l'édition dans les langues minoritaires en Haïti, au Kenya, au Nigéria et en Serbie.
Durée du projet	Mars 2014 – mai 2015
Objectif	Le projet vise à renforcer les politiques culturelles nationales et régionales concernant le secteur de l'édition en Haïti, au Kenya, au Nigéria et en Serbie et à renforcer l'industrie de l'édition dans les langues minoritaires de ces pays.
Bref résumé (§ 16.1)	PEN International, ONG qui œuvre pour la promotion de la littérature et de la liberté d'expression, propose de renforcer les industries de l'édition dans les langues minoritaires en Haïti, au Kenya, au Nigéria et en Serbie, grâce aux actions suivantes : (1) identification des principaux défis d'application et des lacunes des politiques affectant l'industrie de l'édition ; (2) mise en place et renforcement de politiques culturelles afin de promouvoir les industries de l'édition dans les langues minoritaires ; (3) constitution et renforcement d'un réseau de principales parties prenantes qui œuvrent pour la promotion des industries de l'édition dans les langues minoritaires.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Une « cartographie » et à une analyse de l'industrie de l'édition en Haïti, au Kenya, au Nigéria et en Serbie a été réalisée – durant 11 mois, on procédera au recensement et à l'analyse des principaux défis que rencontrent les industries de l'édition en langues de minorités et les lacunes des politiques affectant cette industrie culturelle dans les pays concernés. À cette fin, un comité directeur sera établi ; des méthodes de recherche appropriées, reposant notamment sur un questionnaire et sur des directives en matière d'entretien aux fins du recueil d'informations, seront élaborées ; à l'occasion d'une réunion régionale, les parties prenantes examineront les politiques culturelles existantes qui s'appliquent aux industries de l'édition dans les langues minoritaires. Une analyse comparative des faits établis pour chaque pays sera réalisée, dans le but de recenser les défis et les obstacles communs auxquels ils se heurtent pour accéder aux marchés. • Les politiques culturelles visant à promouvoir les industries de l'édition dans les langues minoritaires sont mises en place et/ou renforcées – sur la base des recommandations adressées aux décideurs culturels d'Haïti, du Kenya, du Nigéria et de la Serbie qui auront été soumises à la suite du recensement, une stratégie d'instauration et/ou de renforcement des politiques culturelles dans le secteur de l'édition sera élaborée. PEN International mènera une campagne nationale ciblant les décideurs et autres principales parties prenantes du secteur dans chaque pays afin de plaider pour un appui aux industries de l'édition locales. Un modèle de recherche, de sensibilisation et d'élaboration de politiques visant à promouvoir les industries de l'édition dans les langues minoritaires sera créé.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'industrie de l'édition est renforcée – les experts de Pen International fourniront des avis sur la promotion des publications dans les langues minoritaires et sur le développement du secteur de l'édition aux centres PEN d'Haïti, du Kenya et de la Serbie. L'organisation assurera aussi directement des séances de formation et un appui au renforcement des capacités à l'intention des éditeurs d'ouvrages dans les langues minoritaires de ces pays. • Un réseau d'écrivains, d'éditeurs, de décideurs et d'universitaires travaillant dans l'industrie de l'édition en langues de minorités est constitué – PEN International organisera trois réunions nationales et une réunion régionale afin de susciter et de promouvoir la participation active des principales parties prenantes du secteur.
<p>Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)</p>	<p>100 000</p>
<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'élaboration de politiques culturelles fondées sur les faits afin de promouvoir l'industrie de l'édition dans les langues minoritaires en Haïti, au Kenya, au Nigéria et en Serbie – le recensement et la formulation de recommandations à l'intention des décideurs sont fondamentaux pour assurer des interventions politiques efficaces dans le but de développer une industrie locale de l'édition qui soit compétitive et dynamique. • Favorise la coopération et la conclusion de partenariats entre les principaux acteurs de l'industrie de l'édition – toutes les activités du projet sont conçues de manière à encourager la participation et l'implication d'un large éventail de parties prenantes de divers secteurs et coopérant dans leur intérêt mutuel.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté (§ 16.5)</p>	<p>Les auteurs et les éditeurs en provenance des communautés minoritaires se heurtent à des défis spécifiques auxquels il faut trouver des solutions de manière à contribuer au développement d'industries de l'édition durables. Ce projet s'attaque à ces défis dans quatre pays différents et propose de créer un modèle pour la recherche, la sensibilisation et l'élaboration de politiques qui vise la promotion des industries de l'édition dans les langues minoritaires, qui puissent être mises en place dans d'autres contextes.</p> <p>Les objectifs du projet sont clairement exprimés et réalisables dans le respect des échéances et du cadre budgétaire proposés. L'information fournie par PEN International indique que le demandeur est capable de gérer le budget alloué au projet.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent d'appuyer ce projet car il conduira à l'adoption et/ou au renforcement de politiques culturelles du secteur de l'édition dans quatre pays de trois régions différentes de l'UNESCO dont l'Afrique, l'Amérique latine et Caraïbes, l'Europe du Sud-Est. En outre, le demandeur semble présenter toutes les garanties voulues en termes de moyens et de compétences nécessaires pour mener à bien les activités proposées.</p> <p>Toutefois, les évaluateurs ont suggéré de prolonger la durée d'exécution du projet jusqu'au 15 mai 2015, afin que ses responsables disposent d'un laps de temps suffisant pour préparer leur rapport final.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
34	Malawi	2014/54	Commission nationale du Malawi (État partie) pour l'UNESCO	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Mise en place d'une industrie cinématographique durable au Malawi.
Durée du projet	Avril-octobre 2014
Objectif	Le projet vise à renforcer l'industrie cinématographique nationale au Malawi grâce à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'investissement nationaux.
Bref résumé (§ 16.1)	La Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO propose d'organiser deux tables rondes et une campagne de communication visant à : (1) déterminer les besoins et les défis de l'industrie cinématographique au Malawi ; (2) élaborer des stratégies propres à apporter des solutions aux problèmes critiques que rencontre l'industrie cinématographique au Malawi ; (3) favoriser la constitution de réseaux et les échanges d'idées et faire prendre conscience de la valeur associée à l'industrie cinématographique au Malawi.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins de l'industrie cinématographique du Malawi et les défis auxquels elle se heurte sont recensés – un appel sera lancé aux professionnels et aux experts afin qu'ils présentent des exposés sur les enjeux essentiels intéressant l'industrie cinématographique locale. Un groupe d'experts techniques, composé de huit membres, sera constitué avec pour mission de sélectionner les exposés qui seront présentés et d'élaborer le programme de la table ronde. Une table ronde de cinq jours sera alors organisée, durant laquelle des conclusions seront présentées, des débats auront lieu et des recommandations seront formulées. • Une stratégie et un plan d'investissement nationaux pour l'industrie cinématographique sont élaborés et soumis – une table ronde de cinq jours réunissant des professionnels et des experts de l'industrie cinématographique, ainsi que des représentants des pouvoirs publics, sera organisée, durant laquelle on analysera les recommandations présentées au cours de la table ronde précédente, avant d'élaborer une stratégie et un plan d'investissement nationaux pour l'industrie cinématographique au Malawi. Une conférence de presse sera organisée pour présenter les conclusions de cette table ronde. • Un réseau de représentants des institutions publics, de la société civile et d'acteurs culturels impliqués dans l'industrie de l'audiovisuel est constitué et le rôle potentiel des industries de la création dans le développement économique et social est mieux présenté – les principaux acteurs du secteur cinématographique seront réunis afin de promouvoir l'élaboration de partenariats et d'établir une plate-forme pour les échanges d'idées.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	42 490

<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'adoption de politiques culturelles propres à promouvoir le développement de l'industrie cinématographique au Malawi – le projet vise à harmoniser les politiques, les procédures et les réglementations qui s'appliquent à l'industrie cinématographique et à permettre l'élaboration de stratégies propres à régler les principaux problèmes auxquels elle se heurte. • Encourage le dialogue et la constitution de réseaux au Malawi – les parties prenantes des secteurs public et privé dans le secteur cinématographique, ainsi que des représentants d'autres secteurs connexes dont l'éducation, les technologies de l'information et de la communication (TIC) seront réunis afin de promouvoir la constitution de réseaux au sein de l'industrie cinématographique au Malawi.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>En dépit des efforts déployés ces dernières années pour revitaliser l'industrie cinématographique au Malawi, un certain nombre de facteurs, tels que l'absence de cadre politique, le manque de moyens techniques de l'industrie et la pénurie de structures qui permettraient aux cinéastes de définir des orientations stratégiques, ont empêché son développement. Cette proposition de projet a été conçue afin d'apporter des solutions à ces défis.</p> <p>Le projet démontre un impact structurel potentiel, car il garantit la participation active des principales parties prenantes, à savoir l'Université du Malawi, la Copyright Society of Malawi (COSOMA), la Malawi Communications Regulatory Agency (MACRA), la Commission de censure, le Ministère des arts et de l'artisanat et le Ministère de l'industrie. La proposition s'inspire des résultats de l'assistance préparatoire fournie dans le cadre du FIDC, qui visait à renforcer les industries culturelles du Malawi. Elle contribuera à l'obtention de résultats durables et pérennes et à assurer l'impact du projet.</p> <p>Les objectifs du projet sont clairement exprimés et réalisables dans le respect des échéances et du cadre budgétaire présentés. L'information fournie indique que le demandeur est capable de mettre en œuvre le plan de travail et de gérer le budget annoncé.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent d'appuyer ce projet car il correspond de toute évidence à la priorité suivante du FIDC : « Mettre en place des politiques culturelles et/ou renforcer l'infrastructure institutionnelle ». Ce projet a des objectifs clairs et le demandeur a acquis une solide expérience de la gestion financière.</p> <p>Les principaux objectifs définis pour le projet sont le reflet des priorités et des besoins du Malawi et on peut s'attendre à ce que sa mise en œuvre conduise à l'élaboration de politiques applicables à l'industrie cinématographique locale.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
33	Paraguay	2014/171	Asociación Colectivo de Cultura y Participación - ACCP (ONG)	Industries culturelles	Oui

Intitulé du projet	Promouvoir la participation active des jeunes dans les industries culturelles au Paraguay.
Durée du projet	Mars 2014 – mars 2015
Objectif	Le projet vise à autonomiser les jeunes des communautés défavorisées d'Asunción grâce à la promotion de leur participation active aux industries culturelles et au moyen d'activités de recensement, de formation et de constitution de réseaux.
Bref résumé (§ 16.1)	L'Asociación Colectivo de Cultura y Participación - ACCP, ONG paraguayenne qui se consacre à l'édification d'une société plus juste, inclusive et égalitaire au moyen de l'éducation, de la communication et de la culture, propose : (1) d'organiser des ateliers de formation à l'intention de 100 jeunes issus de communautés défavorisées afin de promouvoir la création d'emplois pour les jeunes dans les industries culturelles ; (2) d'aider les participants à élaborer et à perfectionner leurs initiatives en matière de création ; (3) de promouvoir la constitution de réseaux entre jeunes et acteurs clés du secteur des industries culturelles.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq organisations culturelles de jeunes sont créées et 100 jeunes disposent de moyens d'action – l'ACCP appuiera la création de cinq organisations culturelles de jeunes à l'intention de 100 jeunes d'Asunción et de deux autres villes dans le Département central, dans lequel les activités entreprises dans le cadre du projet seront menées. Les jeunes effectueront 10 « cartographies » qui seront l'occasion pour eux d'analyser les industries culturelles locales ; seront ensuite organisés 40 ateliers de renforcement des capacités en matière de création, de production et de distribution de biens et services culturels. • 100 jeunes issus de communautés défavorisées ont reçu une formation et une aide à l'élaboration d'initiatives créatives durables – l'ACCP renforcera les compétences des participants en matière de collecte de fonds, de commercialisation et de communication afin d'assurer la durabilité de leurs initiatives créatives. Celles-ci seront élaborées dans le cadre des associations culturelles de jeunes. • Des liens et partenariats entre les jeunes et d'autres acteurs clés du projet sont établis – deux réunions préparatoires seront organisées pour jeter les bases du réseau de coopération entre les cinq organisations culturelles susmentionnées et au moins trois organisations culturelles bien établies. Cinq autres activités de constitution de réseaux seront organisées, afin de promouvoir des partenariats novateurs avec les principaux acteurs du secteur, à savoir les pouvoirs publics et le secteur privé, et d'encourager l'élaboration de politiques à l'appui de la création d'emplois pour les jeunes dans les industries culturelles.

<p>Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)</p>	<p>90 000</p>
<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Donne aux membres de communautés défavorisées les moyens d'agir dans le cadre des industries culturelles du Paraguay – en faisant bénéficier les communautés défavorisées d'activités de formation et de tutorat, ce projet donne aux jeunes des outils et des ressources professionnels pour qu'ils expriment leur créativité et pour qu'ils en fassent bénéficier leurs communautés respectives, ce qui aura pour effet de renforcer leur confiance en leurs possibilités et la cohésion sociale. • Contribue au renforcement des industries culturelles locales existantes – en organisant des ateliers de renforcement de capacités et de réseaux à l'appui d'une participation active des jeunes aux industries culturelles, l'ACCP fait en sorte que des biens et services culturels plus divers trouvent leur place sur les marchés.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté (§ 16.5)</p>	<p>Les jeunes représentent plus de 40 % de la population du Paraguay. En dépit de leur grand nombre, ils trouvent encore difficile, en particulier ceux qui sont issus de communautés défavorisées, de participer aux industries culturelles en raison d'un manque de formation et d'un accès limité à l'éducation. Cette proposition de projet constitue une initiative précieuse car elle offre à de jeunes hommes et à de jeunes femmes des possibilités de générer un revenu et elle peut être une source de création d'emplois dans les industries culturelles.</p> <p>La plupart des politiques, stratégies et programmes publics mis en œuvre au Paraguay traitent séparément de la pauvreté, des jeunes, de la croissance économique et du développement des industries culturelles. Ce programme vise à intégrer ces divers enjeux en amenant les principales parties prenantes à appuyer la création d'emplois pour les jeunes dans le domaine des industries culturelles.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet car il fournira aux jeunes les outils et ressources dont ils ont besoin pour faire carrière dans les industries culturelles et favorisera la génération de revenu et la création d'emplois.</p> <p>Les résultats escomptés sont mesurables et correspondent aux objectifs de la Convention et du FIDC à de nombreux égards (renforcement des capacités, constitution de réseaux et autonomisation des jeunes).</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
33	Brésil	2014/119	Thydêwá (ONG)	Industries culturelles	Oui

Intitulé du projet	Ouvrage en ligne publié par des auteurs d'origine autochtone – entrepreneuriat culturel, créateurs autochtones et culture numérique au Brésil.
Durée du projet	Mars 2014 – mars 2015
Objectif	Le projet vise à donner des moyens d'action aux créateurs autochtones du Brésil en assurant la promotion de leur participation dans le secteur de l'édition numérique.
Bref résumé (§ 16.1)	Thydêwá, ONG brésilienne qui se consacre à la promotion des droits des peuples autochtones et de la culture de la paix, propose : (1) de former 16 individus d'origine autochtone à la création, à la production et à la distribution de livres numériques ; (2) d'aider ces personnes à créer une société d'édition en ligne pour commercialiser leurs produits culturels ; (3) de les sensibiliser à la Convention, à la culture numérique, au droit d'auteur/libre-droit et aux principes des <i>creative commons</i> (licence ouverte).
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de 16 individus issus de huit communautés autochtones de participer aux activités du secteur de l'édition numérique est renforcée – les participants apprendront comment produire et distribuer un livre numérique, à cette fin, des ateliers consacrés aux techniques narratives, à l'illustration, à la conception graphique, ainsi qu'à la programmation d'applications Web seront menés par six professionnels. À l'issue de ces ateliers, deux livres numériques seront publiés et distribués en quatre langues : portugais, anglais, français et espagnol. • Une société de publication numérique est créée – Thydêwá aidera les individus en formation à mettre sur pied une société de production et de distribution de leurs propres livres numériques. • Les créateurs autochtones sont familiarisés avec la Convention et avec la culture numérique – des sessions et des réunions d'échange seront menées afin de sensibiliser les participants aux différentes possibilités offertes par la Convention et les technologies numériques de promouvoir leurs expressions culturelles respectives.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	90 950

<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Donne aux membres de communautés défavorisées des moyens d'agir dans le cadre des industries culturelles au Brésil – en faisant bénéficier huit communautés autochtones d'une formation et d'une aide individuelle, ce projet leur donne les outils et les ressources professionnels dont ils ont besoin pour réaliser des produits culturels ; ils peuvent ensuite en faire bénéficier leurs communautés respectives, leur confiance en leurs possibilités est accrue, la cohésion sociale renforcée et les possibilités de génération de revenu multipliées. • Contribue au renforcement d'une industrie culturelle – les participants se familiariseront avec les technologies numériques et recevront les ressources nécessaires pour participer à une industrie culturelle en plein essor au Brésil, à savoir le secteur de la publication numérique.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>Depuis 2002, Thydêwá a mis au point plusieurs programmes de formation visant à promouvoir l'expression individuelle des peuples autochtones et organisé plusieurs réunions pour encourager le dialogue entre les peuples autochtones et non autochtones, avec l'appui d'un nombre important de partenaires, parmi lesquels le Ministère de la culture et le Ministère de l'éducation brésiliens. De plus, cette proposition est en conformité avec deux politiques nationales : la loi 11.545/2008, qui porte sur l'enseignement de l'histoire autochtone dans les établissements scolaires et le programme axé sur les « centres de diversité culturelle autochtones ». L'effet multiplicateur de cette initiative, grâce aux partenariats noués avec les Ministères de la culture et de l'éducation, démontre le potentiel substantiel d'impact structurel du projet.</p> <p>L'appui donné aux participants pour qu'ils créent leur propre société contribuera à l'obtention de résultats durables et pérennes.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet parce qu'il correspond aux objectifs de la Convention et du FIDC, en particulier en termes de renforcement des capacités, de promotion de l'entrepreneuriat culturel et de la sensibilisation. En outre, le projet est susceptible de contribuer à l'élaboration de stratégies et de plans d'action qui encourageront la participation des peuples autochtones aux industries culturelles.</p> <p>Le demandeur possède une expérience pertinente de l'exécution de ce type de projet et il a l'appui du Ministère de la culture et du Ministère de l'éducation brésiliens.</p> <p>Les résultats escomptés sont mesurables et la plupart des fonds sont alloués à des activités. Néanmoins, les évaluateurs suggèrent de diminuer de moitié le salaire du coordonnateur car ils considèrent que l'estimation fournie est trop élevée (il conviendrait de le ramener de 18 000 à 9 000 \$ US).</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
32	Sainte-Lucie	2014/045	Ministère du tourisme, du patrimoine et des industries créatives (État partie)	Politiques et industries culturelles	Oui

Intitulé du projet	Mesurer la contribution sociale et économique des industries culturelles à Sainte-Lucie.
Durée du projet	Mars 2014 – mars 2015
Objectif	Le projet vise à faire de Sainte-Lucie un site culturellement dynamique et économiquement novateur grâce à l'instauration d'un cadre national pour les industries culturelles, qui puisse guider de manière efficace l'élaboration de politiques.
Bref résumé (§ 16.1)	Le Ministère du tourisme, du patrimoine et des industries créatives, qui s'attache à développer une industrie culturelle dynamique qui stimule une croissance économique, environnementale et socioculturelle durable, propose de : (1) recenser le potentiel des industries culturelles dans le pays ; (2) mener des ateliers de renforcement des capacités et des activités de tutorat à l'intention de créateurs et d'entrepreneurs dans le domaine de la culture ; (3) mettre en place une campagne médiatique visant à sensibiliser le public aux possibilités offertes par les industries culturelles en matière de développement et leur valeur propre à cet égard.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les industries culturelles de Sainte-Lucie sont recensées et analysées – le Ministère procèdera à une « cartographie », qui inclura des recherches approfondies sur le terrain et appliquera la participation de la communauté des créateurs, afin de mesurer l'activité économique des industries culturelles de l'île et d'identifier ses principaux acteurs. Les résultats de cette « cartographie » serviront à élaborer une politique future de développement dans le domaine des industries culturelles. • De jeunes créateurs et entrepreneurs dans le domaine de la culture sont formés et reçoivent un appui individuel qui leur permet de développer leur carrière – le demandeur organisera des réunions consultatives afin de déterminer les besoins et les défis propres aux praticiens de la culture sur l'île. Une fois que des priorités auront été établies, le Ministère élaborera et mettra en œuvre des programmes de formation et de tutorat à l'intention de créateurs et de praticiens de la culture. Des professionnels des industries culturelles prendront part à l'exécution de ces programmes. • Le public est sensibilisé à l'importance que revêtent les industries culturelles de Sainte-Lucie – le Ministère mènera une campagne médiatique, communiquera les résultats de la cartographie et rendra plus visible les principales industries culturelles des îles, ainsi que leurs principaux acteurs. Une étude sera menée, dont l'objectif sera d'évaluer à quel point le public est conscient de la valeur des industries culturelles.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	54 522

<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue à la mise en place de politiques culturelles plus éclairées, le but étant de promouvoir les industries culturelles à Sainte-Lucie : le recensement de l'ensemble des industries culturelles de l'île et de leurs principaux acteurs, ainsi que la campagne de communication, contribuent à assurer la mise en œuvre de mesures politiques efficaces aux fins du développement au niveau local d'un secteur des industries de la création qui soit à la fois compétitif et dynamique. • Le projet fait la promotion du partage de l'information et de la transparence : la publication et la diffusion des résultats de la « cartographie » parmi les acteurs de la communauté de créateurs de l'île devraient apporter des éclaircissements importants quant à la structure économique et à la dynamique des industries culturelles à Sainte-Lucie, deux aspects qui n'ont pas encore été examinés.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>Sainte-Lucie est un petit État insulaire en développement. Ces dernières années, les industries qui y jouaient traditionnellement un rôle clé dans l'économie du pays, comme l'exportation de produits agricoles et le tourisme, se heurtent désormais à une forte concurrence de la part de pays voisins. En conséquence, le gouvernement réfléchit à des moyens originaux de diversifier l'économie et de créer de nouvelles possibilités. Cette proposition de projet constitue une chance de déterminer avec clarté de quelle manière les industries culturelles peuvent contribuer au développement socioéconomique de l'État insulaire, grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur les faits.</p> <p>Le projet impliquera la participation d'un large éventail de parties prenantes : des responsables politiques et des décideurs aux praticiens de la culture. Cela contribuera à l'obtention de résultats pérennes et durables, et permettra au projet d'avoir l'impact voulu.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet car il vise à établir une cartographie des industries culturelles du pays, qui contribuera à la mise en place de politiques culturelles et au renforcement de l'infrastructure institutionnelle. Le projet devrait aussi contribuer à la coopération intersectorielle et bénéficier de la participation active de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>Les résultats escomptés sont mesurables et correspondent aux objectifs de la Convention et du FIDC à de nombreux égards (élaboration de politiques culturelles, échanges d'information et transparence).</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
32	Pérou	2014/063	Ministère de la culture (État partie)	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Financement de la culture au Pérou : obstacles à surmonter et chances à saisir.
Durée du projet	Mars 2014 - mars 2015
Objectif	Le projet vise à instaurer un espace de discussion, d'apprentissage et de constitution de réseaux entre représentants des autorités péruviennes, des praticiens de la culture et du secteur privé, l'objectif étant le financement de la culture.
Bref résumé (§ 16.1)	Le Ministère de la culture, responsable de l'élaboration, de l'adoption, de la mise en œuvre et de la surveillance de l'application des politiques culturelles nationales au Pérou, propose : (1) de recenser les obstacles à surmonter et les chances à saisir s'agissant du financement de la culture au niveau national grâce à l'organisation de cinq réunions consultatives ; (2) de promouvoir la constitution de réseaux entre représentants des secteurs public et privé, ainsi que parmi les praticiens de la culture, les membres de la société civile concernés et les universitaires ; (3) d'organiser des ateliers de formation à l'intention des gestionnaires culturels afin de promouvoir la génération de revenu et la création d'emplois.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les obstacles à surmonter et les chances à saisir en matière de financement de la culture sont recensés – le Ministère organisera cinq réunions consultatives intersectorielles pour susciter un dialogue entre les principales parties prenantes impliquées dans le projet, susciter des échanges d'idées et permettre la présentation d'études de cas. Les conclusions de ces réunions seront largement diffusées dans le cadre d'une conférence, à l'occasion de laquelle un document final comportant des recommandations sera distribué. Les résultats de ces réunions éclaireront les politiques et les stratégies du Ministère de la culture en matière de financement de la culture. • Des liens sont établis entre parties prenantes afin de favoriser le développement de partenariats et de collaborations – l'organisation de réunions intersectorielles facilitera les échanges de pratiques optimales, ainsi que le partage des enseignements tirés de l'expérience et des succès enregistrés en matière de financement de la culture parmi les participants. • 50 gestionnaires culturels auront davantage les moyens d'agir – un atelier de formation sur la gestion culturelle, la gouvernance des sociétés, la collecte de fonds et la commercialisation sera organisé afin de renforcer les capacités des participants en matière de mobilisation de ressources et de gestion efficace d'organisations culturelles.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	21 090

<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la mise en place de politiques culturelles plus éclairées, le but étant de promouvoir le financement de la culture au Pérou – la publication et la diffusion des conclusions des recommandations issues des réunions intersectorielles permettront de mettre en œuvre des mesures politiques efficaces afin de développer au niveau local un secteur culturel compétitif et dynamique. • Renforce les compétences et les capacités au niveau local – en assurant une formation à la gestion efficace, à la collecte de fonds et à la commercialisation, ce projet renforcera les compétences des gestionnaires culturels au Pérou, favorisera la génération de revenu et mettra en relief l'importance que revêt le lien entre culture et développement.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>En 2012, le Ministère de la culture a été créé au Pérou afin de stimuler l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles. En dépit des nombreux efforts déployés pour inclure la culture dans les plans et programmes de développement nationaux, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Cette proposition, alignée sur le plan stratégique du Pérou en matière de politiques culturelles (2013-2016) récemment adopté, est garante de l'impact structurel du projet, puisqu'elle est axée sur un enjeu clé pour le secteur : à savoir le financement de la culture dans le cadre des procédures d'élaboration des politiques.</p> <p>En outre, le projet impliquera un large éventail de parties prenantes, depuis les responsables politiques et les décideurs jusqu'au secteur privé, en passant par les praticiens de la culture et les universitaires. Cela contribuera à l'obtention de résultats pérennes et durables.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet proposé par le Ministère de la culture parce qu'il vise à encourager le débat et les échanges entre professionnels péruviens de la culture. Les résultats du projet éclaireront les activités du Ministère de la culture et contribueront à l'élaboration de politiques pertinentes. De plus, les évaluateurs sont d'avis que ce projet reçoit un appui ferme tant de la part des institutions publiques que privées, ce qui peut contribuer à assurer sa durabilité.</p> <p>Les résultats escomptés sont mesurables et correspondent aux objectifs de la Convention et du FIDC à de nombreux égards (élaboration de politiques culturelles, échanges d'information et transparence, renforcement des capacités).</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
30	Afrique du Sud	2014/121	Arterial Network – South African Chapter (ONG)	Industries culturelles	Oui

Intitulé du projet	Sensibilisation et échanges d'information : promotion du secteur de la création en Afrique du Sud.
Durée du projet	Juin 2014 – décembre 2015
Objectif	Le projet vise à donner davantage de moyens d'action à la communauté des créateurs en Afrique du Sud en renforçant leurs capacités et en leur donnant accès à des éléments d'information essentiels concernant les possibilités de financement.
Bref résumé (§ 16.1)	Arterial Network – South African Chapter, ONG locale qui se consacre à la promotion d'un secteur de la création africain qui soit vivant, dynamique et durable, propose : (1) de former 20 membres d'organisations de la société civile aux activités de sensibilisation aux politiques culturelles ; (2) de réunir et de diffuser des informations au sujet de 200 organisations dans le secteur culturel et créatif en Afrique du Sud ; (3) de mener des activités de sensibilisation à la Convention et aux possibilités qu'elle offre.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités de 20 membres d'organisations de la société civile sont renforcées – deux ateliers seront organisés au Cap et à Johannesburg, et seront respectivement consacrés à la sensibilisation aux politiques culturelles et à la commercialisation des arts. Les participants utiliseront un kit d'outils de sensibilisation et de mobilisation déjà existants, l'<i>Arterial Network Lobbying and Advocacy Toolkit</i>. • Une base de données en ligne et contenant des renseignements pertinents au sujets des organisations culturelles sera constituée – Arterial Network – South African Chapter réalisera une enquête visant à déterminer le nombre, la taille et les résultats des organisations actives dans le secteur culturel en Afrique du Sud. À l'issue de cette enquête, des informations sur plus de 200 organisations culturelles seront mises en ligne à l'intention du public. • La communauté des créateurs sud-africains est sensibilisée à la Convention et aux politiques culturelles nationales – quatre débats publics seront organisés afin de sensibiliser les participants aux possibilités offertes par la Convention à la communauté culturelle et créative. Ces débats, qui auront lieu au Cap, à Durban et à Johannesburg, seront très médiatisés afin d'encourager la participation des principales parties prenantes du secteur.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	73 514,93

<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Accroît les possibilités de génération de revenus et d'accès aux sources de financement dans les industries culturelles – compte tenu de l'accès limité qu'ont les praticiens de la culture à l'information et aux moyens de communication, les utilisateurs de la base de données bénéficieront d'un meilleur accès aux financements, aux contacts et aux ressources, ce qui leur permettra de nouer des partenariats et des alliances et de lancer de nouvelles entreprises.• Favorise l'échange d'informations essentielles au sujet des organisations culturelles locales ainsi que la transparence – la base de données en ligne diffusera des informations pertinentes à l'intention d'un large éventail de parties prenantes dans le secteur : à savoir les responsables politiques et les praticiens de la culture.
<p>Faisabilité et impact structurel escompté</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>Au sein de la société civile sud-africaine, la communauté des créateurs peut être décrite comme fragmentée et isolée des créateurs des pays voisins. Cela s'explique par la rareté des recherches effectuées et des connaissances dans ce domaine, ainsi que par l'insuffisance des initiatives de sensibilisation. Cette proposition s'attaque à ces problèmes, ce qui démontre que le projet pourrait avoir un impact structurel substantiel.</p> <p>En renforçant les capacités des membres de la société civile en matière de sensibilisation aux politiques culturelles, Arterial Network – South African Chapter contribuera à l'obtention de résultats pérennes et durables grâce à l'effet multiplicateur potentiel des activités de formation auxquelles le projet donnera lieu.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet parce qu'il répond aux objectifs de la Convention et du FIDC, s'agissant en particulier du renforcement des capacités et de la sensibilisation aux politiques culturelles.</p> <p>La proposition de projet cible une grande partie des opérateurs culturels d'Afrique du Sud et pourrait avoir un impact durable sur le renforcement des capacités en matière de politiques culturelles. L'expérience acquise par le demandeur est la garantie de la qualité de l'exécution du projet.</p> <p>Les résultats escomptés sont mesurables, concrets et réalistes. Toutefois, les évaluateurs suggèrent que le demandeur revoie son projet de budget, car certaines parties du projet de budget actuel ne sont pas claires (par exemple la corrélation entre le nombre d'activités, le nombre d'unités et le montant à financer par le FIDC).</p>

ANNEX IV: List of Funding Requests not recommended by the Panel of Experts
ANNEXE IV : Liste des demandes de financement non recommandées par le Groupe d'experts

GROUP/GROUPE II

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
29	PR	Albania	NGO	001	Center for Educational Development and Training - CEDT	96,450
27	PR	Armenia	NGO	022	The Gyumri Development Foundation	74,060
26	PR	Armenia	NGO	128	Arar Cultural NGO	98,410
26	PR	Croatia	NGO	144	Croatian Architects' Association	96,784
24	PR	Croatia	NGO	145	Tala Dance Center	97,900
29	PR	Georgia	NGO	031	Foundation "Georgian Arts and Culture Center"	98,860
24	PR	Serbia	NGO	105	European Cultural Forum	74,300
21	PR	Ukraine	NGO	018	All Ukrainian Public Organization "CINEMA"	94,600
29	PR	Ukraine	SP	021	Ministry of Culture of Ukraine	91,630

GROUP/GROUPE III

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
25	PR	Bolivia (Plurinational State of)	NGO	023	Asociacion boliviana for research and ecosystem conservation andean-amazon - ACEAA	99,749
26	PR	Bolivia (Plurinational State of)	NGO	024	Fundacion Cinemateca Boliviana	99,750
25	PR	Bolivia (Plurinational State of)	SP	026	Ministry of Cultures and Tourism	92,005

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
29	PR	Brazil	NGO	115	Nucleo Brasileiro de Percussao/ BALAFON	99,591.3
26	PR	Dominican Republic	NGO	090	Association CESAL	96,044.5
21	PR	Ecuador	SP	086	Casa de la Cultura Ecuatoriana Benjamin Carrion	94,500
29	PR	Grenada	NGO	146	Grenada Drum and Heritage Foundation - Doing Business As the Grenada Drum Festival Committee	69,059
25	PR	Mexico	SP	047	National Council for Culture and the Arts - CONACULTA	98,754
28	PR	Mexico	NGO	164	Germinalia A.C.	100,000
25	PR	Paraguay	SP	173	National Secretariat of Culture of the Republic of Paraguay - CNS	97,380
23	PR	Paraguay	SP	174	Secretaria Nacional de Cultura - Presidencia de la Republica	99,960
25	PR	Peru	SP	070	Ministry of Culture	96,230
25	PR	Uruguay	NGO	049	Asociación Civil Árbol	82,734

GROUP/GROUPE IV

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
29	PR	Afghanistan	NGO	094	Afghanistan Documentary Filmmaker Organization - ADFO	71,153
21	PR	Bangladesh	NGO	056	Vabnagar Foundation	76,180

GROUP/GROUPE Va

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
29	PR	Burkina Faso	SP	136	Ministère de la Culture et du Tourisme	100,000
17	PR	Cameroon	NGO	142	IRONDEL (Informations, Reportages, Ondes et Loisirs)	100,000
25	PR	Cameroon	NGO	148	Association Collectif A3	94,220
29	PR	Chad	NGO	074	Réseau Culturel et Artistique pour la Formation et la Francophonie - RECAF	95,863.7
24	PR	Chad	NGO	073	Coopérative des femmes brodeuses, tisseuses et teinturières du Tchad	94,225
18	PR	Kenya	NGO	076	Uwezo Awareness Organization - UAO	50,000
29	PR	Madagascar	NGO	152	Association des Médiateurs Culturels - ADMC	94,974
27	PR	Madagascar	SP	153	Direction de la Langue et des Ecrits	97,000
29	PR	Madagascar	SP	154	Direction du fonds de soutien au developpement de la creation et de la production cinematographique nationale « TIASARY »	84,400
17	PR	Niger	NGO	012	Sauvegarde du Patrimoine Culturel - SAUPAC	100,000
29	PR	Niger	SP	013	Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles du Niger APEIC – Niger	75,550

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
23	PR	Niger	NGO	157	Culture, Art, Humanité	97,327
23	PR	Rwanda	NGO	182	Organised for Governance & Sustainable Development - OGaSD	99,954
23	PR	Senegal	NGO	006	Kër Thiossane	100,000
27	PR	South Africa	SP	137	Market Theater Foundation	100,000
29	PR	Togo	NGO	008	ONG Action Solidaire pour un Développement Entretenu à la Base- ASDEB	58,500
29	PR	Togo	NGO	009	Association Terre des Arts et de la Culture - ATAC	97,460
23	PR	Togo	SP	010	Commission Nationale du Patrimoine culturel du Ministère des Arts et de la Culture	98,400
24	PR	Zimbabwe	NGO	161	Women Filmmakers of Zimbabwe -WFOZ	97,928

GROUP/GROUPE Vb

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
20	PR	Tunisia	NGO	051	Association Tunisienne d'Action pour le Cinéma - ATAC	50,000

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

Score/Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
27	PR	Benin, Mali, Niger	INGO	059	Ecole du Patrimoine Africain - EPA	100,000
29	PR	Panama, Paraguay	INGO	139	Young Americas Business Trust - YABT	100,000

ANNEX V: List of Funding Requests that were deemed not eligible
ANNEXE V : Liste des demandes de financement qui ont été déclarées non recevables

GROUP/GROUPE II

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
PR	Albania	NGO	002	CIOFF - Albanian National Section CIOFF	91,282
PR	Albania	SP	003	Unit of Research, Technological, Development and Innovations (URTD & I) Section of Natural and Technical Sciences Academy of Sciences of Albania - ASA	74,708
PR	Albania	SP	004	National High School of Ballet	99,480
PR	Armenia	NGO	122	Armenian Public Organization for Cultural Cooperation with Foreign Countries - AOKS	98,125
PR	Azerbaijan	NGO	016	Musiqi Dunyasi (World of Music)	70,400
PR	Belarus	NGO	011	Centre of Visual and Performing Arts "ART Corporation"	85,582
PR	Bosnia and Herzegovina	NGO	113	Association Fontana	98,271.41
PR	Bosnia and Herzegovina	NGO	114	Media and Civil Society Development Foundation "Mediacentar"	89,031
PR	Croatia	SP	147	Folklore Ensemble Lindjo	99,800
PR	Georgia	SP	032	Writers' House of Georgia	58,500
PR	Georgia	NGO	187	Abkhazian Blind and Deaf-and-Dumb Union "Hera"	58,000
PR	Serbia	NGO	015	Authentic vojvodina" Informal group "Smile at Subotica"	95,000
PR	Serbia	SP	101	OS Grabovac	18,249.01
PR	Serbia	NGO	107	Women's Forum Prijepolje	47,065.45
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	NGO	168	EASP, Skopje	68,470

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	NGO	169	Assembly of citizens for promotion and development of culture MODOARS SKOPJE	87,300
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	SP	170	State University of Tetovo	95,000
PR	Ukraine	NGO	019	Council of National Communities of Ukraine	99,125
PR	Ukraine	SP	020	Ministry of culture of Ukraine	90,362

GROUP/GROUPE III

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Argentina	NGO	025	A Ciegas Teatro por la Integración Asociación Civil	99,043.55
PR	Argentina	SP	039	Lanús National University	96,000
PR	Argentina	SP	041	Universidad Nacional de Villa María	73,954
PR	Barbados	NGO	042	Errol Barrow Centre for Creative Imagination, The University of the West Indies, Cave Hill Campus	99,146
PR	Chile	NGO	061	Teatro del Lago	79,953
PR	Chile	SP	068	Municipalidad de Valparaiso	99,626.4
PR	Chile	NGO	069	Coalicion Chilena por la Diversidad Cultural	89,586
PR	Colombia	NGO	183	Funacion Gaia Amazonas - FGA	100,000
PR	Colombia	NGO	184	Camara Colombiana del Libro	20,000
PR	Colombia	NGO	186	Fundacion Red Desarrollo y Paz de Los Montes de Maria	99,784

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Colombia	SP	189	Escuela Taller Santa Cruz de Mompox	99,680
PR	Costa Rica	NGO	190	Fundacion Villafranca y Zuercher para la educacion de la juventud a traves del turismo -FVZ	27,502
PR	Costa Rica	NGO	191	Parque la Libertad Foundation	99,833
PR	Costa Rica	SP	192	The Minsitry of Culture and Youth of Costa Rica	73,375
PR	Cuba	NGO	149	Antonio Núñez Jiménez Foundation for Nature and Humanity	56,927
PR	Cuba	SP	150	Africa House Museum. Office of the City Historian of Havana	85,000
PR	Cuba	SP	151	Instituto Cubano del Libro /Ministry of Culture	97,230
PR	Dominican Republic	NGO	091	Fundacion Teatro Cucara-Macara, Inc.	99,126.37
PR	Ecuador	NGO	080	Alliance Française de Quito	90,000
PR	Ecuador	NGO	082	Fundación Futuro Latinoamericano - FFLA	99,910
PR	Ecuador	NGO	084	Fundación Afroamerica XXI	85,000
PR	El Salvador	SP	103	Secretaria de Cultura de la Presidencia	93,280
PR	Guatemala	NGO	108	Balabala Sociedad Civil	99,782
PR	Guatemala	NGO	110	Asociación Educativa y Cultural "Imagitlán"	98,084.79
PR	Haiti	NGO	092	Atelier Toto B Association	90,100
PR	Haiti	NGO	093	Ecole de musique Dessaix Baptiste de Jacmel	88,048
PR	Honduras	SP	111	Technical Ministry of Planning and External Cooperation	10,000
PR	Jamaica	NGO	194	Ethio-Africa Diaspora Union Millennium Council aka Rastafari Millennium Council -RMC	97,740

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Mexico	SP	165	Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social - CIESAS	44,015.63
PR	Nicaragua	NGO	027	Culture Promoters Association - APC	99,508
PR	Nicaragua	SP	029	Indigenous Territorial Government Mayangna Sauni Bu - ITG-MSB	99,384
PR	Panama	NGO	099	The Afro-Panamanians Studies Center.	99,700
PR	Paraguay	NGO	172	Asociacion Yvytu Puahu	87,050
PR	Peru	NGO	066	Alta Tecnología Andina – ATA	98,226
PR	Peru	NGO	067	Nor Amazon Destination Management Organization (OGD) Noramazonica	97,031
PR	Saint Vincent and the Grenadines	SP	095	Department of Culture /Ministry of Tourism, Sports and Culture	93,240

GROUP/GROUPE IV

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Bangladesh	NGO	055	Shapla Gram Unnayan Sangstha	81,018
PR	Bangladesh	SP	057	The SME Foundation	100,000
PR	Cambodia	NGO	043	Khmer Cultural Development Institute - KCDI	70,242
PR	Cambodia	NGO	096	Phnom Srey Organization for Development - PSOD	99,973.38
PR	India	INGO	112	Mehrangarh Museum Trust	100,000
PR	Indonesia	SP	077	Professor I Nyoman Sedana, Ph.D.	99,375

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Mongolia	NGO	048	Rural Investment Support Centre - RISC	73,785
PR	Mongolia	SP	050	National Museum of Mongolia Education and Public Communications Division	85,000
PR	Nepal	NGO	087	Chomolungma UNESCO Centre	100,000
PR	Viet Nam	INGO	035	Aide et Action International	78,145

GROUP/GROUPE Va

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Angola	SP	195	Institut National des Industries Culturelles/ Ministère de la Culture	80,000
PR	Benin	NGO	129	Association Royal Promo	68,055
PR	Benin	NGO	133	Femme action pour le mieux-être (FAME)	46,320
PR	Benin	NGO	138	Association Place o Sceno	70,000
PR	Benin	NGO	155	Linge Blanc Production	95,580
PR	Burkina Faso	NGO	135	La Fédération du Cartel	91,410
PR	Burkina Faso	NGO	140	ASAMA Association pour la Sauvegarde des Masques	1,000,000
PA	Cameroon	SP	060	GIC Winworld	10,000
PR	Cameroon	NGO	134	Institut Panafricain pour le Développement-Afrique Centrale (IPD-AC)	95,720

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
PR	Central African Republic	NGO	143	ADIBAC Association pour la défense des intérêts Bayaka / Aka d Centrafrique	99,822
PR	Congo	NGO	088	Projet d'Appui aux Initiatives Socio-Economiques de Lueta / Luiza - PAISEL	96 355
PA	Congo	NGO	097	Institut National des Arts	1,111
PR	Congo	NGO	196	Humana People to People Congo HPP - Congo	88,280
PR	Congo	NGO	197	Mission pour l'Amélioration et le Renforcement des Services pour les Communautés Inc. "Miaresco Inc"	90,810
PR	Ethiopia	NGO	158	Birhan Integrated Community Development Organization - BICDO	98,375
PR	Ethiopia	SP	159	The Federal Democratic Republic of Ethiopia Ministry of Culture and Tourism	100,000
PR	Ethiopia	SP	160	The Federal Democratic Republic of Ethiopia Ministry of Culture and Tourism	100,000
PR	Guinea	NGO	156	Association « KORA FOLLA »	100,000
PR	Kenya	NGO	062	African Cultural Regeneration Institute - ACRI	99,639
PR	Kenya	NGO	064	Slum Drummers Community Based Organization	55,970
PR	Kenya	NGO	065	Twaweza Communications	100,000
PR	Kenya	NGO	072	The Theatre Company of Kenya	100,000
PR	Lesotho	NGO	037	Basotho Intelligent and Creative Theatre Group	62,736
PR	Madagascar	NGO	188	Association pour la Promotion de la Culture - APC	97,000
PR	Malawi	NGO	038	Blantyre Arts Festival	100,000
PR	Malawi	NGO	040	Book Publishers Association of Malawi – BPAM	45,100
PR	Malawi	NGO	044	Music Crossroads Malawi - MCM	85,104

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/ Type de Demandeur	Project/ Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/ Demande de financement (US\$)
PR	Malawi	NGO	046	Mlambe Foundation	99,997
PR	Mozambique	SP	058	Conselho Municipal da Cidade da Ilha de Moçambique	10,000
PR	Mozambique	SP	079	Mozambique National Commission for UNESCO - MOZNATCOM	97,000
PR	Namibia	NGO	166	Stolen Moments	88,331.8
PR	Niger	SP	014	Institut de Recherche en Sciences Humaines/Université Abdou Moumouni	57,257
PR	Nigeria	NGO	083	Ovie Brume Foundation	10,000
PR	Nigeria	NGO	085	Umuada Igbo Nigeria and in Diaspora Association	96,041
PR	Rwanda	NGO	179	Community Health Care Organization - CHCO	97,560
PR	Rwanda	NGO	180	Inganzo Y'urubwiruko	99,820
PR	Rwanda	NGO	181	ISHYO	95,173
PR	Senegal	SP	005	URF Civilisations, religions, arts et communication	100,000
PA	Senegal	NGO	007	Association Mondiale des Radios Communautaires en Afrique - AMARC Afrique	86,250
PR	South Africa	INGO	131	Tshisima Tsha Nyimbo NPO	100,000
PA	Uganda	SP	118	Enda Mbele Asbl	9,150

GROUP/GROUPE Vb

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Egypt	NGO	028	Egyptian Society for Folk Traditions - ESFT	1
PR	Egypt	NGO	030	Misr Society for Heritage Developing	1
PR	Egypt	SP	193	Cultural Development Fund	100,000
PR	Jordan	NGO	033	Jordan's Cultural Diversity Society - JCDS	32,142
PR	Jordan	NGO	034	The Jordanian Hashemite Fund for Human Development - JOHUD	99,690.98
PR	Jordan	SP	036	Musa Saket Cultural Forum	81,269
PR	Oman	SP	017	Public Authority for Craft Industries	100,000
PR	Palestine	NGO	175	Orient & Dance Theatre - ODT	50,387
PR	Palestine	NGO	176	The Popular Society for Performing Arts and Training - PTSPAT	88,930
PR	Palestine	NGO	177	Al Maqdese for Society Development - MSD	82,146
PR	Palestine	NGO	178	The Freedom Theatre	100,000
PR	Tunisia	SP	053	Ministère de la Culture - Tunisie	90,000

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Afghanistan, India	INGO	075	Arte-Fatto Onlus	97,900
PR	Bangladesh	INGO	120	Oxfam Novib - ONL	100,000
PR	Bolivia (Plurinational State of)	INGO	132	Stichting Theatre Embassy	100,000
PR	Bolivia (Plurinational State of), Ecuador, Netherlands, Peru	INGO	167	Theatre Embassy	100,000
PR	Bosnia and Herzegovina, Croatia, Serbia	INGO	102	AdriaticGreeNet - ONLUS (AGNet)	98,610
PR	Brazil	INGO	104	Associação Humana Povo para Povo Brasil	96,000
PR	Brazil, Ecuador, Peru	INGO	116	Movimiento e.V.	98,299
PR	Bulgaria, Tajikistan	INGO	106	International Council for Cultural Centers, Bread Houses Network Program	97,310

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Burkina Faso, Benin, Congo, Côte d'Ivoire, Egypt, Ethiopia, Gabon, Ghana, Gambia, Guinea, Kenya, Morocco, Mali, Malawi, Mozambique, Namibia, Niger, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Sudan, Senegal, Swaziland, Togo, Tunisia, South Africa, Zimbabwe	INGO	098	Arterial network	99,600
PR	Democratic Republic of the Congo, South Africa, Zimbabwe	INGO	089	Art Moves Africa IASBL	99,944
PR	El Salvador	INGO	117	Movimiento Autóctono Indígena Salvadoreña [MAIS]	92,350
PR	Ethiopia	INGO	162	Selam-Ethiopia	92,000
PR	Indonesia, India, Philippines	INGO	081	Asia Pacific Indigenous Youth Network (APIYN)	95,537
PR	Kenya, Malawi, Mozambique, Zambia	INGO	130	Southern and eastern Africa copyright network - SEACONET	94,062
PR	Kenya, Nicaragua, Uganda, Zimbabwe	INGO	100	BirdLife International	99,861
PR	Liberia, Sierra Leone	INGO	078	The Global Citizens' Initiative	72,500
PR	Malawi	INGO	109	Lake of Stars	90,200

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries/Pays	Type of Applicant/Type de Demandeur	Project/Projet N°	Applicant/Demandeur	Funding request/Demande de financement (US\$)
PR	Malawi	INGO	127	Southern and eastern Africa copyright network - SEACONET	95,132
PR	Panama	INGO	052	CIMAS	90,000
PR	Panama	INGO	123	Fundación D'Arte	86,705
PR	South Africa, Zambia, Zimbabwe	INGO	071	Africa Craft Trust	100,000
PR	Tunisia	INGO	126	Réseau culturel européen de coopération au développement	98,260

Annexe VI : Courtes biographies des experts proposés pour le nouveau groupe d'experts et les suppléants

1. Nouveaux membres du groupe :

M. Ferdinand RICHARD

M. Richard est le fondateur de la Plateforme de développement des arts urbains - AMI. Il est membre de La Friche Belle de Mai à Marseille, depuis sa création en 1992, et du réseau français de la Fondation Anna Lindh. Depuis 2009, M. Richard est président du Fonds Cimetta pour la mobilité des artistes et des professionnels de la culture en Méditerranée et, depuis 2008, membre du Groupe Europe, plateforme culturelle française dédiée à la promotion de la culture dans le cadre européen. Entre 1996 et 1999, il a présidé le Forum européen pour les Arts et le Patrimoine et, entre 2001 et 2004, le Conseil d'Orientation du Certificat Européen en Management Culturel, Fondation Marcel Hicter /Bruxelles.

Il est intervenu dans des universités d'Angers, de Grenoble, de Lyon, de Dijon et d'Alexandrie dans le cadre de différents programmes de formation au management culturel.

M. Richard coordonne le groupe d'experts du FIDC depuis 2010.

Mme Baiba TJARVE

Mme Tjarve est maître de conférences en management culturel à l'Académie de la Culture de Lettonie. En 1998, elle a été cofondatrice de l'Institut du Nouveau Théâtre de Lettonie, qu'elle a dirigé jusqu'en 2004. Durant cette période, elle a dirigé de nombreux projets nationaux et internationaux dans les domaines du spectacle vivant contemporain, du management culturel et de la politique culturelle. Pendant deux ans (1999-2000), elle a bénéficié du programme de bourses internationales de l'Open Society Institute (OSI) et a mené des recherches sur les politiques du spectacle vivant dans les pays Baltes. Elle a collaboré à de nombreuses publications traitant du spectacle vivant et de la politique culturelle, notamment à un ouvrage intitulé « Guide to development of an application for a cultural project » (Guide pour l'élaboration d'une demande pour un projet culturel), publié en 2004 par le Fonds de Dotation pour la Culture de Lettonie.

Mme Tjarve possède une maîtrise en sciences du théâtre de l'Université de Lettonie ainsi qu'un Master européen en Management des Activités Artistiques et Culturelles, délivrés par le Programme ECUMEST (Roumanie) et par l'École de Commerce de Dijon en France. Mme Tjarve prépare actuellement un doctorat à l'Académie de la Culture de Lettonie.

Mme Tjarve est membre du groupe d'experts du FIDC depuis 2010.

M. Ricardo NUDELMAN

M. Nudelman est Directeur général du Fondo de Cultura Económica du Mexique et consultant auprès du Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC). M. Nudelman a mené une longue carrière d'éditeur et de libraire. Il a exercé les fonctions de directeur et de directeur général dans plusieurs maisons d'édition, parmi lesquelles Folios Ediciones et Librerías Gandhi, au Mexique, ou encore Eudeba et Celtia-Gedisa, en Argentine. M. Nudelman organise des séminaires, des conférences et des ateliers pour former des libraires et des éditeurs dans différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il publie régulièrement des articles concernant le secteur de l'édition dans la presse spécialisée.

M. Nudelman possède une Licence de droit de l'Université de Buenos Aires - UBA ainsi qu'une Maîtrise en sciences politiques de l'Université Autonome du Mexique.

M. Nudelman est membre du groupe d'experts du FIDC depuis 2013.

M. Yudhishtir Raj ISAR

Le professeur Isar est un éminent chercheur invité à l'University of Western Sydney et conseiller international auprès de la Fondation Sanskriti, basée à New Delhi. Il possède 30 ans d'expérience des stratégies de conception et de mise en œuvre de projets interculturels et de programmes axés sur la culture et le développement, la citoyenneté et la gouvernance culturelles ou encore les industries culturelles. Parmi ses autres domaines de compétence, on peut citer la formulation de politiques culturelles, la coopération et les échanges culturels internationaux, l'administration des institutions culturelles, l'éducation artistique, l'enseignement supérieur de l'architecture et de l'urbanisme, ainsi que la documentation culturelle. Le professeur Isar parle couramment l'anglais, le français, l'hindi, l'espagnol et l'italien.

Le professeur Isar est le chercheur principal, le coordonnateur de la rédaction et l'auteur de l'édition spéciale du Rapport 2013 de l'UNESCO et du PNUD sur l'économie créative, intitulé *Élargir les voies du développement local*.

Mme Yarri KAMARA

Mme Kamara est spécialiste du développement international et dispose d'une expérience approfondie en développement des entreprises culturelles. Elle a travaillé en qualité de consultante pour plusieurs organisations internationales, y compris l'UNESCO et la Banque mondiale, ainsi que pour le secteur public en Afrique de l'Ouest. Elle vit actuellement au Burkina Faso, où elle occupe le poste de responsable de programmes de développement du secteur privé au sein de la société de consultants Initiatives Conseil International.

Mme Kamara est titulaire d'une Maîtrise en études du développement de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) ainsi que d'une Licence d'économie de l'Université de Virginie.

Mme Kamara est l'une des spécialistes du Programme de renforcement des capacités en Afrique de l'UNESCO.

Mme Ouafa BELGACEM

Mme Belgacem est conseillère principale en développement des entreprises pour la région Asie du Sud-Est au sein de l'OING SNV. Mme Belgacem travaillait auparavant pour le réseau Arterial et Oxfam Grande-Bretagne. Experte en recherche de financement et en gestion de projets culturels, elle parle couramment l'arabe, le français et l'anglais. Son travail de recherche porte sur les politiques culturelles en Afrique et dans la région arabe.

Mme Belgacem est titulaire de maîtrises d'archéologie, d'administration des entreprises et de gestion du patrimoine.

2. Membres suppléants du groupe

M. Jordi BALTÀ PORTOLÉS

M. Baltà est coordonnateur de projets à la Fondation Interarts. Ces 10 dernières années, il a mené des activités de recherche et de formation dans les domaines suivants : politiques culturelles et leur contribution au développement durable ; diversité des expressions culturelles ; coopération culturelle internationale ; recherche comparative sur les politiques culturelles ; évaluation des politiques et projets culturels.

M. Baltà a apporté son assistance technique à des responsables municipaux et nationaux en charge de la coopération culturelle internationale. Il possède une connaissance approfondie de la Convention et a travaillé dans plusieurs pays d'Amérique latine, ainsi qu'au Mozambique.

M. Baltà est membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO dans le domaine de la gouvernance de la culture dans les pays en développement.

Mme Milena DRAGICEVIC-SESIĆ

Mme Dragicevic-Sesic est titulaire de la Chaire UNESCO d'interculturalisme, de gestion artistique et de médiation dans les Balkans et enseigne les politiques et le management culturels. Elle est spécialiste des approches participatives de l'élaboration des politiques culturelles locales. Mme Dragicevic-Sesic possède une grande expérience en politiques d'intervention en Europe du Sud-Est, notamment en matière de réforme et d'élaboration des politiques culturelles en Bulgarie, en Croatie, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, en Roumanie et en Serbie, ainsi qu'en Asie centrale et dans les États arabes.

Elle dispose en outre d'une grande expertise en développement organisationnel et dans le renforcement des capacités des administrations et des gestionnaires culturels au plan local en Europe, dans les États arabes et en Inde. Elle intervient en tant que consultante dans le cadre de programmes du Conseil de l'Europe, de projets de recherche de l'UE, de la Fondation européenne de la culture, de la Fondation Pro Helvetia, du British Council et de l'Open Society Institute.

Mme Dragicevic-Sesic est membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO dans le domaine de la gouvernance de la culture dans les pays en développement.

Mme Lucina JIMÉNEZ

Mme Jiménez est Directrice générale et fondatrice du Consortium international sur les arts à l'école (ConArte) et présidente fondatrice de l'Observatoire des communications, de la culture et des arts (OCCA/TerceraVia) au Mexique. Pendant plus de 25 ans, elle a été la directrice de différentes institutions publiques, programmes et ONG spécialisés dans les politiques culturelles, la recherche de nouveaux publics et l'éducation artistique dans les écoles et les communautés vulnérables.

Mme Jiménez a également travaillé à titre de consultante internationale pour plusieurs organisations internationales et multilatérales telles que l'Organisation des États Ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), l'Organisation des États Américains (OEA), Convenio Andres Bello et l'UNESCO. Elle collabore régulièrement avec la Chaire UNESCO pour les politiques culturelles et la coopération internationale de l'Université de Gérone (Espagne) et elle est membre du comité consultatif du laboratoire de recherche sur la culture et le développement de l'Université de technologie Simon Bolivar en Colombie. Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Cultural Democracy* (Démocratie culturelle), *Theater and audiences* (Théâtre et public), *The Dark Side of the Room* (Le côté sombre de la pièce) ou encore *Cultural Policies in Transition* (Politiques culturelles en transition). Elle est titulaire d'un doctorat en Sciences et cultures anthropologiques.

Mme Jiménez est membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO dans le domaine de la gouvernance de la culture dans les pays en développement.

Mme Helene GEORGE

Mme George est directrice fondatrice et consultante principale de Creative Economy. Elle possède plus de 20 ans d'expérience en management et conseil dans le développement des industries culturelles et créatives pour les secteurs gouvernementaux et privés. Son travail de consultante se concentre sur le développement économique durable dans les industries culturelles et créatives. Mme George a fourni une assistance technique approfondie dans les domaines des politiques régionales et nationales, de la stratégie inter-industrielle, ainsi que de l'investissement et de l'élaboration de programmes pour stimuler le développement économique.

Mme George a notamment été à l'origine de la première stratégie en matière d'industries culturelles en Australie en 2001, et elle joue un rôle de premier plan dans les initiatives de développement industriel depuis 1992 – elle a ainsi été conseillère du premier ministre en matière de créativité dans le cadre de l'économie de l'innovation, d'élaboration de programmes nationaux, de normes industrielles, de développement et de plans régionaux, ou encore d'initiatives axées sur le tourisme culturel. Son travail de consultante consiste à effectuer l'audit du Cadre qualitatif du tourisme national. Elle possède en outre des connaissances spécifiques en matière de développement économique des industries culturelles dans les communautés aborigènes et de l'île du Déroit de Torrès, en Australie, et, depuis peu, dans la région du Pacifique et ses nations insulaires.

Mme George est membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO dans le domaine de la gouvernance de la culture dans les pays en développement.

Mme Jenny MBAYE

Mme Mbaye est chercheur en développement et entrepreneuriat culturels, industries créatives et politiques culturelles en Afrique, auprès du Centre africain pour les villes de l'Université du Cap (UCT) en Afrique du Sud, où elle occupe un poste de recherche postdoctorale. Mme Mbaye a travaillé pour plusieurs organisations culturelles et médias au Sénégal et au Burkina Faso, mais aussi en tant que consultante pour l'UNESCO et pour les Fondations Lettera27 et Fitzcarraldo. Depuis 2008, elle collabore régulièrement avec Accents Multiples, un bureau d'ingénierie et de médiation culturelles basé à Dakar.

Mme Mbaye possède un doctorat en géographie humaine (spécialisé en économie culturelle urbaine) de la London School of Economics and Political Science, un DESS en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal, une Maîtrise en études internationales et d'ethnomusicologie de l'Université de Montréal, ainsi qu'une licence en sociologie de l'Université Concordia.

Mme Mbaye est l'une des spécialistes du Programme pour le renforcement des capacités en Afrique de l'UNESCO.

Mme Basma EL HUSSEINY

Mme El Hussein est Directrice générale de La Ressource culturelle (Al Mawred Al Thaqafy). Elle y coordonne l'examen des politiques culturelles de huit pays arabes (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Palestine, Liban et Syrie) à l'heure où les groupes de travail sur les politiques culturelles sont constitués.

Mme El Hussein dispose d'une expérience approfondie dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles, dans le financement du secteur de la culture et des entreprises culturelles, ainsi que dans la gestion de projets de coopération internationale dans le secteur culturel. Elle a notamment collaboré avec l'UE, la Fondation Ford et le British Council. Elle possède une solide expérience de la région arabe, ainsi qu'une bonne connaissance d'autres régions comme l'Afrique sub-saharienne, l'Inde et l'Europe.

Mme El Hussein est membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO dans le domaine de la gouvernance de la culture dans les pays en développement.